

Commission Services publics et services aux publics

Avant-projet de programme statistique 2015

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).....	3
Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche (DSER).....	3
Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM).....	6
Direction de la stratégie, des études et des statistiques.....	6
Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).....	7
Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR).....	7
Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).....	8
Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP).....	8
Institut de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes).....	9
Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm).....	10
Cohorte CONSTANCES.....	10

Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES).....	12
Ministères des Affaires sociales et de la santé, de l'Économie et des finances, du Travail, de l'emploi et du dialogue social.....	17
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).....	17
Ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire.....	20
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER)	20
Ministère de la Défense.....	23
Direction des affaires financières.....	23
Observatoire Économique de la Défense.....	23
Ministère de l'Économie et des Finances.....	24
Direction générale des finances publiques (DGFIP).....	24
Service des retraites de l'État.....	24
Ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche.....	28
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - DEPP.....	28
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.....	34
Sous-direction des systèmes d'information et d'études statistiques - SIES.....	34
Ministère de l'Intérieur.....	42
Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).....	42
Ministère de la Justice.....	45
Sous Direction de la Statistique et des Études (SDSE).....	45
Mutualité sociale agricole (MSA)- Caisse centrale.....	49
Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques.....	49

Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

Direction des Statistiques, des Études et de la Recherche (DSER)

1. Exposé de synthèse

Les travaux de recherche et de nature statistique de la CNAF s'inscrivent dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 (COG) signée en juillet 2013. Au sein de la CNAF, la direction Statistiques, Études, Recherche (DSER) est chargée de produire et analyser toutes les statistiques relatives à la politique familiale et sociale, notamment dans le champ des prestations légales et sociales. La DSER réalise également des travaux de prévisions, simulations de mesures de politique sociale et familiale, à l'aide de différents outils dont elle s'est dotée. Elle participe à l'analyse et la conduite d'études sur les politiques familiales et sociales. Elle anime enfin des recherches sur les questions sociales et familiales et sur l'évaluation des politiques.

Les grands axes du programme de travail de la DSER pour 2015 ne sont pas arrêtés à ce jour, on peut néanmoins mettre l'accent sur les travaux d'ores et déjà engagés en 2014 qui se poursuivront en 2015.

Un projet de refonte des chaînes statistiques relatives aux données allocataires exhaustives et aux produits associés a été lancé. Une première phase de ce projet a été conduite en 2012 et 2013 et a permis de définir la cible à atteindre. Ce projet a depuis été inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion et doit donc se poursuivre.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

L'enquête nationale de satisfaction auprès des allocataires des Caf est reconduite en 2015 : cette enquête devient annuelle et est conduite dans le cadre des engagements de la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2015

La collaboration avec l'Insee pour enrichir le fichier des revenus fiscaux avec les données des Caf se poursuivra cette année.

La collaboration avec l'Insee dans le cadre du projet FILOSOFI (Système d'Information sur les Revenus Localisés) se poursuit aussi.

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

L'Autorité de la statistique publique (ASP) a labellisé en 2012 les statistiques de la Cnaf relatives aux bénéficiaires de prestations légales individuelles.

Cette labellisation ne porte pour l'instant que sur un champ de nos productions mais nous souhaitons à terme la demander pour les autres statistiques que nous produisons, dont les statistiques relatives à l'action sociale.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2015

Une expérimentation de collecte statistique est conduite par la Caisse nationale des Allocations familiales auprès des établissements d'accueil du jeune enfant. Inscrite dans la COG, cette collecte a pour objectif d'améliorer la connaissance de la branche Famille sur les publics accueillis par les établissements d'accueil du jeune enfant, de façon à disposer des informations nécessaires pour

conduire la politique de réduction des disparités territoriales et d'accès des familles les plus modestes aux modes d'accueil.

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Territoires »

La DSER assure un rôle d'animation et de pilotage du réseau des chargés d'études des Caf. Dans ce cadre, elle noue des partenariats d'échanges de données avec les principaux services statistiques ministériels (Dares, Éducation Nationale, Ministère du logement) et l'Insee. Ces échanges permettent au réseau des Caf de disposer de données de cadrage complémentaires aux données allocataires et utiles dans leurs diagnostics locaux. Inversement, les données Caf peuvent être valorisées au sein des services statistiques.

Au-delà de ces échanges, la branche Famille a la volonté de toujours mieux appréhender les phénomènes sociaux et travailler sur les problématiques sociales locales. C'est pourquoi, un partenariat national a été initié entre la Cnaf et l'Insee en 2009 pour mettre à disposition des Caf des données géoréférencées permettant de construire un certain nombre d'indicateurs statistiques sur les allocataires pour des zonages infra communaux (IRIS, ZUS). Ce partenariat se décline par des conventions locales entre les directions régionales de l'Insee et les Caf sur la mise à disposition de données géolocalisées complémentaires.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Implication dans les missions de développement durable, à travers l'analyse des projets de politique sociale.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Amélioration et exploitation du modèle de microsimulation de la Cnaf, Myriade, qui reproduit la législation socio-fiscale sur un échantillon représentatif. Il est amplement mobilisé pour répondre aux commandes de la direction de la Cnaf ou des ministères de tutelle. Il sera également exploité dans le cadre de recherches visant à éclairer des débats de politiques publiques dans le champ de la redistribution. Ces travaux peuvent être ponctuels (fournir la répartition des familles bénéficiaires d'une prestation petite enfance par niveau de vie, par exemple) ou s'inscrire dans d'importants exercices d'évaluations ex-ante dans le cadre de réflexions sur les réformes à venir.

Adaptation du panel de la Cnaf (suivi des allocataires des Caf au cours du temps) aux utilisateurs et automatisation de résultats annuels comportant la dimension longitudinale sur les prestations et les allocataires. PANAME est exploité dans le cadre des études visant à améliorer la connaissance des trajectoires des bénéficiaires de prestations sociales et familiales, et ainsi, mieux évaluer les politiques publiques mises en œuvre.

3.4 Aspects « européens »

Néant

4. Opérations répétitives

Opérations	Type	Objectifs
<i>Fichier statistique national des allocataires des Caf :</i> <ul style="list-style-type: none"> . Bénéficiaires des prestations légales . Bénéficiaires du Rsa . Bénéficiaires des prestations logement 	Données trimestrielles	Connaître le nombre de bénéficiaires de chaque prestation à une date donnée
<i>Cahier des données sociales</i>	Données annuelles	Politiques et actions des Caf en matière de prestations légales et d'action sociale
<i>Suivi social logement</i>	Données annuelles	Statistiques sur le suivi

		social logement
<i>Ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale</i>	Données annuelles	Statistiques des bénéficiaires de l'action sociale
<i>Aide à domicile</i>	Données annuelles	Données statistiques sur l'aide à domicile
<i>Accueil du jeune enfant</i>	Données annuelles	Données statistiques sur l'accueil des enfants de 0 à 6 ans et sur la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, un des axes majeurs des politiques en faveur de la petite enfance

Revues à paraître au cours de 2015

La brochure statistique (annuelle) - disponible sur le site caf.fr, rubrique Études et statistiques
. Statistiques nationales - Les Prestations Familiales et sociales

Les fascicules (annuels) - disponibles sur le site caf.fr, rubrique Études et statistiques
. Les Bénéficiaires de Prestations légales – Aides au logement - Revenu minimum d'Insertion
. La ventilation fonctionnelle des dépenses d'action sociale

Le cahier des données sociales (annuel), disponible sur le site caf.fr, rubrique Études et statistiques

L'accueil du jeune enfant (annuel) - disponible sur le site caf.fr, rubrique Études et statistiques, observatoire national de la petite enfance

Les thèmes des dossiers d'études, du bulletin « l'e-ssentiel » et des revues « *Informations sociales* » et « *Politiques sociales et familiales* » pour 2015 cités ci-dessous ne sont pas arrêtés à ce jour.

Les dossiers d'études (mensuels) - 12 numéros à paraître dans l'année - disponibles sur le site caf.fr, rubrique Études et statistiques

La Revue « Informations Sociales » (annuelle) - 6 numéros à paraître dans l'année – sommaires et résumés disponibles sur caf.fr, rubrique Études et statistiques

La Revue « Politiques sociales et familiales » (trimestrielle) - 4 numéros à paraître dans l'année - disponibles sur le site caf.fr, rubrique Études et statistiques

L'e-ssentiel (mensuel) - 12 numéros à paraître dans l'année - disponibles sur le site caf.fr, rubrique Études et statistiques

RSA-conjoncture (trimestriel) – 4 numéros à paraître dans l'année - disponibles sur le site caf.fr, rubrique Études et statistiques

5. Allègement de la charge des entreprises

Néant

Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)

Direction de la stratégie, des études et des statistiques

Programme de travail non parvenu.

Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)

Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR)

Programme de travail non parvenu.

**Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice
(INHESJ)**

Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP)

Programme de travail non parvenu.

Institut de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes)

Programme de travail non parvenu.

Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Cohorte CONSTANCES

1. Exposé de synthèse

L'opération Constances a pour objectif d'apporter des connaissances longitudinales sur les déterminants personnels, sociaux et environnementaux en matière de santé, d'apporter des informations pour l'Assurance Maladie à visée de santé publique, de permettre le suivi de certains indicateurs de la loi de santé publique, et de contribuer au développement de la recherche et de la surveillance épidémiologique. Elle répond à des besoins du ministère de la Santé, de l'Inserm et de l'Institut de veille sanitaire et est réalisée en coopération avec la CnamTS, et l'Université de Versailles-Saint-Quentin. Parmi les thèmes abordés, on peut citer les relations entre travail et santé, les trajectoires et les expositions professionnelles, le vieillissement et les maladies chroniques, les inégalités de santé, la santé des femmes.

Les données sont recueillies par auto-questionnaires et questionnaires en face à face par enquêteur ; données d'examen médical ; données extraites de bases de données nationales. Deux auto-questionnaires papier (« Modes de vie et santé », « Calendrier professionnel ») à compléter à domicile sont d'abord adressés aux personnes ayant donné leur accord pour participer à l'opération. Les volontaires sont invités à se présenter dans un centre d'examen de la sécurité sociale (CES) où il leur est proposé deux questionnaires papier, (« Santé des femmes » et « Expositions professionnelles ») ; l'examen médical donne lieu à un questionnaire (« Antécédents médicaux »). Les informations collectées sont issues d'un bilan de santé standardisé effectué dans un CES, puis d'interrogations annuelles par questionnaire adressé par la voie postale ou Internet, et d'examens de santé réguliers (tous les cinq ans). Ces informations sont complétées par des données issues de bases de données de santé nationales (SNIIRAM et Cnav). Pour permettre des estimations de qualité concernant la prévalence de diverses conditions de santé et autres, nous avons constitué une cohorte « témoin » tirée au sort parmi les non-participants, également appariée aux bases SNIIRAM et Cnav, ce qui permet d'améliorer la qualité des redressements.

La constitution de la cohorte se fera sur cinq ans. La première vague d'inclusion sur un an a démarré courant 2012. Les envois d'invitations à participer sont étalés sur l'année afin de tenir compte de phénomènes saisonniers. La première vague d'inclusion a concerné environ 20 000 personnes. Des vagues de 45 000 personnes sont prévues pour les années suivantes, et au total, 200 000 personnes âgées de 18 à 69 ans au moment de leur intégration à la cohorte et résidant dans l'un des seize départements retenus pour l'opération - proches de la France entière en termes de caractéristiques socio-géographiques - seront tirées au sort dans les fichiers de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav).

En juin 2014, plus de 40 000 sujets ont déjà été inclus, et le suivi annuel a commencé pour ceux qui ont été inclus en 2012 et début 2013, avec un taux de réponse élevé (environ 75 % avant relance). L'appariement des cohortes (répondants et non-répondants) a été réalisé avec succès.

L'année 2015 sera la continuation du recrutement de nouveaux sujets et du suivi annuel des sujets déjà inclus.

Les principales difficultés rencontrées sont les suivantes.

- Recrutement des jeunes (18-24 ans) : les taux de participations sont faibles par rapport à ce qui était visé. Différentes façons de mieux recruter dans cette classe d'âge ont commencé d'être mis en œuvre (réseaux sociaux, collaboration avec des organismes travaillant chez les jeunes).
- La principale difficulté concerne la restriction que la CNAMTS impose en nombre de sujets inclus dans les CES ; si les quotas autorisés ne sont pas revus à la hausse, nous ne pourrions pas constituer la cohorte complète dans le calendrier prévu.

En 2015, nous diffuseront les premiers résultats de paramètres estimés par redressements avec les données SNIIRAM et SNGC-Cnav ; un numéro spécial du Bulletin épidémiologique hebdomadaire est prévu en mars ou avril 2015 à cet effet.

2. Travaux nouveaux pour 2015

Pas de travaux nouveaux prévus en dehors de la dématérialisation d'un certain nombre de recueils de données (notamment plate-forme Internet pour le questionnaire de suivi annuel).

Par ailleurs, un premier appel à projets de recherche a été lancé et 15 demandes d'accès à la cohorte ont été reçues ; ces projets commenceront à être mis en œuvre à partir de 2015.

Enfin, nous préparons notre dossier pour le renouvellement du label Cnis qui nous a été donné en 2008 jusqu'à 2014.

3. Aspects particuliers du programme 2015

Ces items ne sont pas applicables au projet Constances. Cependant, Constances participe à un consortium européen : BBMRI-LPC (financement FP 7), qui associe des grandes cohortes en population de plusieurs pays, avec notamment comme objectif l'harmonisation des données aux fins de mise en commun et d'études comparatives.

Institut de recherche et de documentation en économie de la santé (IRDES)

1. Exposé de synthèse

En 2015, l'IRDES poursuivra ses travaux dans le cadre d'un programme quadriennal établi pour la période 2014-2017. Le programme statistique comprendra ainsi :

- La production, la gestion et la maintenance des sources statistiques ;
- La réalisation d'études et de recherches selon les pôles suivants :
 - Pôle 1. Organisation et financement des soins ambulatoires, régulation des professions de santé, pratiques professionnelles.
 - Les travaux d'analyse et d'évaluation.
 - Les travaux prospectifs dans le cadre des politiques publiques.
 - Pôle 2. Performance des soins hospitaliers et de long terme
 - Organisation, financement, qualité et recours aux soins hospitaliers, alternatives à l'hospitalisation.
 - Soins de long terme, soins psychiatriques.
 - Pôle 3. État de santé, recours aux soins et déterminants.
 - La mesure de l'état de santé, les inégalités de santé et de recours aux soins.
 - Les relations entre la santé et caractéristiques individuelles et sociales (situation de travail, migration, capital social).
 - La consommation et la prescription de médicaments.
 - Pôle 4 Systèmes de santé, financement, assurance et régulation.
 - Assurance maladie obligatoire et complémentaire : financement et dépenses.
 - Assurance maladie et marché du travail.
 - Impacts des réformes de l'assurance maladie, régulation du médicament.
 - Études macro-économiques, comparaison des systèmes de santé.
 - Pôle 5 Santé et territoires.
 - Accessibilité spatiale aux soins.
 - Variabilité territoriale des pratiques de soins.

Dans le cadre de ce programme, en 2015, l'Irdes sera impliqué dans l'enrichissement et l'exploitation des outils suivants :

- Le projet MONACO d'appariement de l'enquête Santé Protection Sociale (ESPS) 2012 avec les données de remboursement de soins des complémentaires santé : <http://www.irdes.fr/recherche/partenariats/monaco-methodes-outils-et-normes-pour-la-mise-en-commun-de-donnees-de-l-assurance-complementaire-et-obligatoire/actualites.html>
- La base Hygie 2005-2012 : <http://www.irdes.fr/recherche/partenariats/hygie-systeme-d-information-sur-les-indemnitees-journalieres/actualites.html>
- La base Eco-Santé : <http://www.ecosante.fr>.

OUTILS ET ENQUETES IRDES	Unité responsable	Observations
Enquête Santé et Protection	IRDES	2015 est une année sans enquête. Enquête annuelle de

Sociale		1988 à 1998, et biennale depuis 1998.
MONACO	IRDES	Appariement des données de remboursement des OCAM à l'enquête ESPS. Le test sur l'année 2010 ayant conclu à la faisabilité technique de cet appariement, il a été décidé de le poursuivre sur les données de l'enquête ESPS 2012.
Hygie	IRDES	Données Cnav - Cnamts 2005-2012.
ECO-SANTE : Base de données multi-sources en économie de la santé	IRDES	En accès libre et gratuit sur www.ecosante.fr Mise à jour mensuelle.

Le projet MONACO d'appariement de l'ESPS avec les données des complémentaires santé dont la faisabilité a été montrée sur la base des données de l'enquête ESPS 2010, sera prolongé en 2015 sur les données de l'opération ESPS 2012 afin d'obtenir un échantillon de taille suffisante pour de premières analyses statistiques.

L'enrichissement du panel Hygie sur les arrêts de travail débuté en 2005 et qui contient à ce jour des données sur la période 2005-2008 sera poursuivi.

L'Irdes poursuit par ailleurs l'enrichissement et la mise à jour de l'outil Eco-santé qui rassemble plus de **7 millions de données chiffrées** dans le domaine de l'économie de la santé : Dépenses de santé, Etat de santé, Professions de santé, Hôpitaux, Secteur pharmaceutique, Protection sociale, Démographie, Indicateurs économiques.

De façon plus générale les travaux de l'IRDES continueront à s'appuyer sur les sources administratives suivantes :

Les bases administratives mobilisées par l'Irdes	Unité responsable	Observations
EGB	CNAMTS	Échantillon généraliste de bénéficiaires – base de sondage de l'ESPS
SNIIR-AM	CNAMTS	Données appariées avec l'enquête ESPS – données mobilisées pour la base Hygie, données mobilisées pour l'évaluation des ENMR.
PMSI	ATIH	Données appariées avec l'enquête ESPS – Travaux sur les parcours hospitaliers
ENCC	ATIH	Travaux sur les parcours hospitaliers
RIM-P, RAPSY, FINESS, Enquête Établissements sociaux	ATIH, DREES	Projets de recherche « psychiatrie »
Données de carrière	CNAV	Mobilisées pour la base Hygie
Bases OMG appariée	IRDES	Mobilise les bases OMG et Sniiram (Cnamts)

2. Travaux nouveaux pour 2015

En 2015, l'Irdes n'a pas de projet de nouvelle enquête, ni de constitution de nouvelle base de données. Les projets concernent l'enrichissement de dispositifs déjà existants.

4. Opérations répétitives

En 2015, l'Irdes poursuit donc l'enrichissement de trois outils que sont MONACO (appariement de l'enquête ESPS avec les données de remboursement de soins des complémentaires santé), Hygie (base de données médico-administrative alliant les données du Sniiram et du fichier de la Cnav sur les carrières) et Eco-santé (base données en économie de la santé).

4.1. Méthodes, outils, normes pour la mise en commun de données des Assurances complémentaires et obligatoires (Monaco), un appariement de l'enquête ESPS avec les données d'organismes complémentaires

Le projet MONACO, projet d'appariement des prestations portées à remboursement auprès des organismes d'assurance maladie complémentaire avec les données croisées de l'Assurance maladie obligatoire et de l'enquête ESPS est porté par l'Institut des données de santé (IDS) et réalisé par l'Irdes.

L'enjeu de ce projet est l'étude des restes à charge des ménages en santé après les remboursements des régimes obligatoires et complémentaires.

Le projet MONACO a fait l'objet d'un test de faisabilité réalisé à partir des informations de l'enquête ESPS 2010 qui a donné lieu à un rapport remis à l'Institut des données de santé (IDS) en juin 2013 et d'une publication de l'Irdes en 2014 (cf. Questions d'économie de la santé n°194, janvier 2014). Les premiers résultats établis sur un échantillon de 2 440 individus sont encourageants. Ils montrent un taux d'appariement, pour les soins ambulatoires uniquement de 94 % des lignes de remboursements complémentaires et des 71 % des lignes de remboursements obligatoires. Il faudra attendre les premières exploitations des données individuelles sur un échantillon plus important pour confirmer la qualité de ces nouvelles données.

Il a ainsi été décidé, dans le cadre des travaux de l'Institut des données de santé (IDS), de prolonger cet appariement sur les données de l'enquête ESPS 2012, afin de constituer un échantillon de taille suffisante pour permettre de premières analyses statistiques.

4.2. Hygie : Base de données sur les arrêts de travail.

Suite à un appel d'offres émis par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la Santé (Drees) en 2005, l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé a été chargé de la réalisation d'une étude portant sur l'analyse des mécanismes d'arrêts de travail des salariés du privé, en lien avec la nature et les spécificités des établissements qui les emploient.

Ces sujets sont complexes, car ils concernent à la fois le champ de la santé, du travail et de l'entreprise. Or, il n'existe pas encore en France de base de données permettant l'étude simultanée de ces différentes dimensions. Afin de pouvoir mener à bien ce travail de recherche, l'Irdes a construit une base de données contenant les informations nécessaires à la fois sur les arrêts de travail et les consommations de soins y étant associées, sur le contexte individuel et professionnel du salarié ainsi que sur quelques caractéristiques des établissements qui les emploient. Toutes les étapes de cette construction ont été réalisées en très étroite collaboration avec les différents services de la Cnamts et de la Cnav impliqués dans le projet (accord CNIL n°2006-238 du 9 novembre 2006 renouvelé en novembre 2011 n° déclaration 1185212V3). Actuellement, les données collectées ont permis de construire le panel HYGIE de 2005 à 2008. La base de données est donc constituée de 550 000 individus et 250 000 établissements. Les fichiers pour les années 2009 et 2010 sont en cours de construction.

Le comité d'exploitation constitué de la Cnav, de la Cnamts, de la Drees et de l'Irdes a décidé fin 2011 de continuer l'opération en prolongeant la base de données de 2009 à 2012 et de rafraîchir

l'échantillon. L'objectif est d'analyser les mécanismes individuels et contextuels des arrêts de travail et le versement des indemnités journalières qui y sont liées, à travers trois axes de recherche. Un premier axe de recherche sur la base Hygie concerne l'absentéisme, les conditions de travail et les transitions professionnelles à partir de l'emploi occupé. Il s'agit d'explicitier les déterminants microéconomiques des arrêts de travail courts et longs. Un deuxième axe mobilise la dimension panel de la base de données Hygie, son caractère « employeur-employé » et géolocalisable (département voire bassin d'emploi) dans des travaux visant à analyser dans le temps et l'espace l'effet du contexte économique général ou de mesures spécifiques de régulation sur la santé au travail, ou comment le travail influe sur l'état de santé. Le troisième axe de recherche s'intéresse à l'effet de la santé sur le travail et notamment sur les revenus et les carrières professionnelles des personnes bénéficiant d'une ALD cancer, dans le cadre d'une recherche mobilisant les données de la base Hygie. Ce projet, financé par l'Inca suite à un appel à projets, a débuté en octobre 2012 et se déroulera en 2013 et 2015. L'ensemble de ces travaux sur Assurance et Arrêt maladie seront menés en collaboration avec des chercheurs du Centre de l'étude et de l'emploi (CEE), du Laboratoire d'économie et de gestion des organisations de santé (Legos) et la division redistribution et politiques sociales de l'Insee.

4.3. Eco-santé : base de données multi-sources en économie de la santé

L'IRDES produit et diffuse gratuitement deux bases de données en ligne sur www.ecosante.fr :

- Eco-Santé France (depuis 1986)
- Eco-Santé Régions & Départements (depuis 1992)

L'Irdes contribue également à fournir les données françaises à l'OCDE (<http://stats.oecd.org/>)

Avec les bases de données Eco-Santé, l'IRDES met à disposition gratuitement plus de 60 000 séries de données (soit près de 6 millions de chiffres de 1950 à 2014), permettant l'analyse des systèmes de santé.

Ces données portent sur de grands thèmes tels que :

- * l'état de santé de la population,
- * les dépenses de santé,
- * les professions de santé,
- * l'hôpital,
- * la protection sociale,
- * l'aide sociale

et des indicateurs plus globaux tels que :

- * l'économie

Les données proviennent des principaux organismes officiels du domaine sanitaire et social, dont l'ensemble des sources statistiques officielles dans le domaine de la santé : CNAMTS, IRDES, Direction Générale de la Santé, HCSP, INED, INSEE, INSERM, Ministère de l'éducation Nationale, Ministère des Transports, MSA, OCDE, Ordre des Pharmaciens, Sécurité Routière, DREES, SNIP.

En accord avec nos partenaires (DREES, Assurance Maladie, Mutualité RSI et MSA) nous effectuons des mises à jour mensuelles pour garantir à nos utilisateurs les données les plus récentes possibles.

Au cours des dernières années la base Eco-Santé a été complétée de nouvelles données, concernant en particulier les personnes âgées, l'hôpital, les dépenses de santé, les distances d'accès aux soins et le marché officinal par classes thérapeutiques.

De plus, depuis le début de l'année 2014, une partie des séries de la base est disponible sur la plateforme data.gouv.fr :

<http://www.data.gouv.fr/fr/organization/irdes-ecosante-fr-institut-de-recherche-et-documentation-en-economie-de-la-sante>

Ministères des Affaires sociales et de la santé, de l'Économie et des finances, du Travail, de l'emploi et du dialogue social

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

1. Exposé de synthèse

L'année 2015 s'inscrit pleinement dans le programme du moyen terme 2014-2018.

Dans le domaine de la santé, elle sera notamment consacrée à la préparation de l'enquête périnatalité et à celle de l'enquête sur la protection sociale complémentaire en entreprise. Les réflexions en cours sur l'organisation de l'enquête sur les délais d'accès aux soins devraient conduire à une collecte fin 2015 ou en 2016. Les données de l'enquête santé européenne, collectées par l'Irdes en 2014, seront en phase de validation ; les 1ers résultats seront publiés en 2016.

Dans le domaine de la protection sociale, l'année sera marquée par la collecte de l'enquête CARE sur la dépendance des personnes âgées en logements ordinaires et par la préparation du volet CARE sur les personnes âgées en institutions. Les autres collectes de données seront principalement celles de l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC) et de l'enquête sur l'action sociale des communes en 2015. Les résultats de l'enquête ENRJ sur les ressources des jeunes seront publiés fin 2015.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

- l'enquête Capacités, Autonomie, Ressources des seniors (CARE) sera collectée. Elle sera suivie de l'enquête CARE institutions en 2016 ;
- l'enquête sur l'action sociale des communes et des intercommunalités (ASCO) ;
- le nouveau panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des médecins généralistes sera lancé.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2015

L'appariement de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) avec les données fiscales permettra d'étudier le lien entre pension et niveaux de vie ainsi que le non-recours au minimum vieillesse.

L'échantillon interrégimes de cotisants 2013 sera collecté en 2015 avec un doublement de l'échantillon (répartition des dates de naissance sur toute l'année, et une génération sur deux).

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

Plusieurs travaux d'études seront conduits sur :

- les ressources et les restes à vivre des bénéficiaires de minima sociaux à partir de l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux appariée avec les données fiscales et sociales ;
- les ressources des jeunes à partir de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes réalisée par la DREES et l'Insee (ENRJ) ;
- les revenus des professions de santé libérales à partir de l'appariement (Insee) des données fiscales et de l'assurance maladie.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2015

Néant

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Territoires »

L'enquête filtre à l'enquête CARE (enquête vie quotidienne et santé, VQS) permettra d'estimer des prévalences de la dépendance par département.

Le kit d'analyse de l'accès géographique aux soins, réalisé en collaboration avec l'Insee et en partenariat avec la Cnam et l'Irdes, sera mis à jour et développé.

4. Opérations répétitives

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête auprès des organismes offrant des couvertures complémentaires santé		Drees	Annuelle

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes auprès des établissements et services pour adultes et enfants handicapés seront désormais collectées par Internet.

Les travaux d'importation des données du PMSI dans la statistique annuelle des établissements de santé (SAE) seront poursuivis. Il en résultera une réduction du nombre des questions posées dans cette dernière aux hôpitaux et cliniques.

Annexe 3 : autres opérations de production à caractère permanent

Opérations	Type	Objectifs
Minima sociaux Drees	Synthèse de sources sur les minima sociaux : échantillon inter-régime d'allocataire (ENIAMS), cnaf, unedic...	Établir les caractéristiques socio-démographiques des bénéficiaires de minima sociaux : âge, sexe, situation familiale, diplôme, emploi et retour à l'emploi...
Bénéficiaires de l'aide sociale (pers. âgées, handicapées, enfance, insertion) Drees	Exploitation des prestations des conseils généraux : handicap, autonomie, RSA, aide à l'enfance...	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques sociales
Dépenses d'aide sociales (personnes âgées, pers. Handicapées, aide sociale à l'enfance et insertion) DREES	Remontées administratives en provenance des conseils généraux	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques sociales
Formations du secteur paramédical et social Drees	Inscriptions dans les formations paramédicales et sociales	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques sociales
Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des médecins généralistes Drees	2015 : 2 recueils prévus auprès de 2000 médecins (dont 1000 représentatifs à l'échelle nationale). Thématiques : phytopathologies chroniques, et prise en charge des patients atteints d'un cancer.	Documenter les pratiques, les conditions d'exercice et les opinions des médecins généralistes, afin d'éclairer les politiques de santé.
Retraites Retraités, bénéficiaires, minimum vieillesse, épargne, Drees	Exploitation de la base de gestion des retraités ainsi que des données des sociétés de gestion de l'épargne, d'assurances et de mutuelles.	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de retraites
Actualisation des modèles de micro-simulation TRAJECTOIRE (retraites) et AUTONOMIX (dépendance)	Exploitation de l'EIC, des remontées individuelles de bénéficiaires de l'APA en provenance des conseils généraux	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de retraites et les politiques liées au vieillissement de la population

Opérations	Type	Objectifs
Drees		
Connaissance des revenus des médecins et des autres professions de santé libérales Drees/Insee	Rapprochement de déclarations fiscales (DGFiP) et de données d'activité libérale (CNAMTS)	Revenus : distribution, déterminants, analyse des dépassements, simulation de mesures de régulation
Salariés des établissements de santé Drees	Exploitation DADS et SIASP	Suivi annuel des effectifs et des salaires par profession
Établissements et profession de santé Drees	Exploitation des sources : - Adeli : Automatisation Des Listes de professionnels de la santé - Enquête annuelle auprès des écoles de formation aux professions de santé - Finess : National des Établissements Sanitaires et Sociaux du ministère chargé de la santé et de la protection sociale. - SAE : stat annuelle des établissements de santé - Rapports d'activité de psychiatrie - Comptes financiers des établissements de santé	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé Étudier l'offre de soins, y compris la couverture des territoires.
Personnels des conseils généraux pour l'aide sociale Drees	Exploitation des données des conseils généraux	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques sociales et de santé
Dépenses d'assurance maladie, consommation de soins, activité des professionnels de santé... Risques professionnels CnamTS / Irdes / Drees	Exploitation des sources : - SNIIR-AM : système d'information unifié de l'assurance maladie - CMUC : Couverture médicale universelle complémentaire	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
Etat de santé Santé scolaire Drees	Exploitation des sources : Examens et enquêtes en milieu scolaire	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé et éducatives
Etat de santé Santé périnatale Drees	Exploitation des sources : Certificats de santé PMSI Enquête nationale périnatale	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
Etat de santé Morbidity hospitalière Drees	Exploitation des sources : PMSI	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
Protection maternelle et infantile Drees	Exploitation des données des conseils généraux	Accompagner le pilotage et l'évaluation des politiques de santé
Suivi des IVG Drees	SAE : stat annuelle des établissements de santé PMSI	Suivi annuel du nombre d'IVG selon l'âge des femmes et le mode d'intervention
Arrêts de travail IRDES - Drees	Exploitation des données sur les arrêts de travail, appariement de données CNAV (SNGS et SNSP) et CNAMTS-SNIIRRAM : base Hygie	Étudier les mécanismes d'arrêts de travail des salariés du privé, en lien avec la nature et la spécificité des établissements
Parcours hospitaliers Drees / Irdes	Exploitation des recueils médico-économiques à partir de données déclarées par les établissements (bases PMSI)	Reconstituer des parcours hospitaliers Accès aux soins

Ministère de l'Agriculture et de l'agroalimentaire

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER)

1. Exposé de synthèse

La Mission de l'appui au pilotage et aux affaires transversales (MAPAT) est située à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. La MAPAT assure les missions suivantes : collecte, exploitation et valorisation des données statistiques de l'enseignement agricole, coordination et pilotage d'enquêtes et d'études, développement du système d'information décisionnel sur l'enseignement agricole.

En 2015, les efforts en matière de **diffusion des statistiques**, seront poursuivis.

La diffusion de données statistiques relatives à l'enseignement agricole prendra plusieurs formes :

- la poursuite de la publication régulière du Panorama de l'enseignement agricole qui, après quatre éditions annuelles, est devenu le document de référence sur l'enseignement agricole. Pour 2015, il est prévu de continuer à produire ce document de référence mais dans un format de diffusion réduit. Une nouvelle publication est en cours d'élaboration : un mémento de l'enseignement agricole (document de petit format, décrivant l'enseignement agricole, avec une dimension historique marquée et en tant que partie prenante du système éducatif français, des éléments comparatifs avec l'Éducation Nationale). Ce document pourrait s'inscrire dans la collection AGRESTE du ministère en charge de l'agriculture
- la publication de bulletins d'information statistique de l'enseignement agricole sera poursuivie mais la ligne éditoriale devrait évoluer selon une orientation plus thématique sur un format exclusivement électronique sur le site www.chlorofil.fr. Pour 2015, il est prévu de limiter la programmation à 4 ou 5 numéros.

- la production et l'actualisation des fiches descriptives de l'insertion par diplôme et option permettant de décrire les grandes caractéristiques de l'insertion scolaire et professionnelle des diplômés. Depuis 2013, sauf cas particuliers, une fiche relative à l'insertion est publiée sur internet (site chlorofil.fr) pour chacun des diplômes délivrés par l'enseignement technique agricole. Pour 2015, ce sont les fiches CAPA et bac techno qui seront actualisées avec les résultats d'enquêtes réalisées en 2014.

En complément de ces fiches techniques, et afin de mieux éclairer les choix d'orientation des élèves, un effort de vulgarisation sera entrepris en enrichissant le contenu des fiches descriptives des diplômes proposées sur le site ministériel www.agriculture.gouv.fr par des données statistiques synthétiques sur la poursuite d'études ainsi que sur l'insertion professionnelle et en fournissant le plus en amont possible aux partenaires du Ministère, en particulier l'ONISEP, les statistiques d'insertion. Pour 2015, il est aussi programmé de mettre à disposition du public des statistiques issues de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur (admission post-bac) en ce qui concerne l'accès aux formations de l'enseignement supérieur court agricole (BTSA, CPGE).

la production de fiches descriptives de l'insertion par secteur professionnel (production, aménagement, transformation, services) non réalisée en 2014 est reprogrammée pour 2015.

La DGER dispose d'un **outil décisionnel (DeciEA)** sous business-object :

Il comprend un univers élèves et un univers examen. Le nouvel univers «suivi de cohorte » construit grâce à un identifiant anonyme (utilisation de l'outil «Faere» de l'Éducation Nationale) est désormais opérationnel. Il est prévu de poursuivre des études de parcours en 2015. Par exemple le calcul du taux d'efficacité scolaire mis en œuvre pourra être proposé à nouveau comme indicateur de performance LOLF.

Il est envisagé de compléter le suivi de cohorte des jeunes que permet l'outil décisionnel de l'enseignement agricole avec les résultats individuels de l'enquête dite à 7 mois. Il donnerait naissance à un quatrième univers, « enquêtes », apparié avec l'univers « cohortes » via l'identifiant INA rendu anonyme par hachage (outil Faere du ministère de l'éducation nationale). En 2014, un premier travail d'écriture des spécifications est entrepris, pour une injection ultérieure des données des enquêtes, à partir de 2015. Cette démarche permettra à terme de mettre à disposition un suivi de parcours

individuel intégrant l'insertion scolaire et professionnelle une fois les apprenants sortis de l'enseignement agricole.

Pour information : la DGER réalise deux enquêtes d'insertion à court et moyen terme : l'enquête sur « l'insertion scolaire et professionnelle à court terme des sortants de l'enseignement technique agricole (dite enquête 7 mois) et l'enquête sur « le cheminement scolaire et professionnel des diplômés de l'enseignement technique agricole » (dite enquête 33 mois). Ces deux enquêtes ont reçu un avis d'opportunité favorable, ainsi que le label d'intérêt général et de qualité statistique respectivement valide de 2015 à 2019 pour la première et de 2014 à 2016 pour la seconde.

Une extension de ce suivi à plus long terme, avec une intégration des résultats de l'enquête à 33 mois n'est pas envisagée à brève échéance.

L'arrêté interministériel du 16 février 2012 a créé le répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (**RNIE**) dont l'objectif est l'attribution d'un identifiant national (INE). Lorsque, l'immatriculation des apprenants sera effective, il sera possible de suivre leur parcours dans et hors de l'enseignement agricole y compris en apprentissage. Les modalités pratiques de mise en œuvre de ce nouvel INE sont actuellement en phase d'étude et de définition par la Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance (DEPP) de l'Éducation Nationale.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquêtes nouvelles : Pas de nouvelles enquêtes.

Enquêtes renouvelées : Les enquêtes insertion ont été renouvelées dans leur mode de collecte. L'enquête dite « à 7 mois » qui était réalisée sur échantillon est désormais réalisée de manière exhaustive (comme l'enquête IVA réalisée par l'éducation nationale). L'enquête dite à 33 mois continue à être réalisée par échantillon mais les établissements ont été déchargés de la collecte. Elle est désormais confiée à un opérateur Eduter qui a reçu l'agrément du Comité du Secret.

Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2015

Exploitations des données issues d'admission-post-bac et si possible d'Affelnet, à des fins statistiques

2.3. Travaux nouveaux d'étude et de diffusion pour 2015

- Exploitation du nouveau domaine « suivi de cohorte » de l'outil décisionnel de l'enseignement technique agricole et réalisation d'études diffusées sous forme de StatEA ou de fiches descriptives de l'insertion par diplômes.
- Étude sur les indicateurs de valeur ajoutée (capacité de l'établissement à faire réussir la population scolaire accueillie)
- Étude sur les spécificités de l'alternance et sa contribution à la réussite de certaines populations.
- Étude de la faisabilité de l'exploitation des résultats de l'enquête IPA (insertion des apprentis) sur le champ de l'enseignement agricole

Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2015

Néant

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Données régionales ou locales »

Le projet de diffusion de données statistiques aux établissements pourrait aboutir avec l'équipement de ces derniers sous Business object.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

Pas de production spécifique.

3.3 Aspects « évaluation des politiques sociales publiques » :

Il est prévu d'adapter le calcul du taux d'efficacité scolaire à partir de l'outil DéciEA aux filières en 3 ans issues de la rénovation de la voie professionnelle.

3.4 Aspects « européens »

Pas de production spécifique.

4. Opérations répétitives

La DGER réalise **deux enquêtes de mesure de l'insertion professionnelle** qui bénéficient du label d'intérêt général et de qualité statistique :

- enquête sur le cheminement scolaire et professionnel des anciens élèves, étudiants ou apprentis diplômés de l'enseignement agricole (dite « enquête 33 mois »),
- enquête sur le suivi des élèves sortant des établissements d'enseignement technique agricole (dite « enquête 7 mois »).

Les « autres travaux à caractère permanent » sont listés dans le tableau pour l'annexe 3, jointe au présent envoi.

Parmi ces travaux, la base Génome qui référence les établissements de l'enseignement agricole va être refondue progressivement dans le cadre de la réécriture d'une partie du SI de l'enseignement agricole. Une première version de « Génome 2 » sera livrée en 2015, puis deux autres suivront en 2017 et 2019.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les établissements ne seront plus sollicités en 2015 pour la transmission et collecte des questionnaires dans le cadre de l'enquête d'insertion à 33 mois.

Annexe 3 : autres opérations de production à caractère permanent

Opérations	Type	Objectifs
Base référentielle de l'enseignement agricole (système GENOME) DGER	Base de données	Recenser les établissements et les diplômés de l'enseignement agricole <i>Nota : cette base va être refondue progressivement dans le cadre de la réécriture d'une partie du SI de l'enseignement agricole. Une première version de « Génome 2 » sera livrée en 2015, puis deux autres suivront en 2017 et 2019.</i>
Les résultats aux examens de l'enseignement agricole DGER	Exploitation du système de gestion des résultats aux examens (Indexa 2)	
Mesure des mobilités internationales de l'enseignement agricole DGER	Exploitation de la base HERMES	Dénombrer le nombre de stagiaires à l'étranger et rassembler des données sur la mobilité
Systèmes d'information sur les élèves et les examens de l'enseignement DGER	Exploitation des bases de gestion des élèves et des examens par l'application DéciEA	Établir des statistiques sur les deux domaines et sur le suivi de cohorte (utilisation du projet « Faere » de la DEPP)

Ministère de la Défense

Direction des affaires financières

Observatoire Économique de la Défense

Programme de travail non parvenu.

Ministère de l'Économie et des Finances

Direction générale des finances publiques (DGFIP)

Service des retraites de l'État

1. Exposé de synthèse

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFIP, gère le régime de retraite de la fonction publique d'État. Au plan statistique, le SRE dispose d'une base sur les pensions construite à partir de ses fichiers administratifs. Il assure la diffusion d'informations sur le régime de la fonction publique d'État à tous sur son site internet (www.pensions.bercy.gouv.fr). Il répond également aux nombreuses demandes d'informations statistiques que lui adressent les Assemblées, la Cour des comptes, le Conseil d'orientation des retraites, les cabinets ministériels, la Direction du Budget, la DGAFP, la DREES. Le SRE s'est aussi doté d'outils permettant d'assurer un suivi des caractéristiques des nouveaux retraités et une prévision de la dépense de pensions. Le modèle PACO de prévision à moyen terme est central pour les prévisions et évaluations que réalise le SRE. Disposant d'un effectif réduit, le SRE réalise assez peu d'études. Les études menées sont mises à disposition sur internet.

Les données administratives que mobilise le SRE pour sa gestion s'enrichissent d'année en année. Cela va nécessiter des adaptations de l'outil statistique et permettre de nouvelles utilisations. La nouvelle source d'information sur les carrières des fonctionnaires d'État et militaires, les comptes individuels retraite (CIR), qui retrace la carrière passée de tous les agents, est en voie d'être complète. Les travaux de l'année 2015, dans la poursuite de ceux de l'année 2014, seront orientés vers l'exploitation statistique de cette source d'information. En premier lieu, un groupe de travail regroupant la Direction du Budget, l'Insee et le SRE poursuivra l'analyse des différences entre la source CIR et le Système d'Information sur les Agents des Services Publics (SIASP). À partir de la source CIR, le SRE commence à développer un nouveau modèle de micro-simulation dynamique de long terme, le modèle PABLO. Ce modèle prévoira les effectifs, les dépenses et recettes en prenant en compte les différences entre individus. Ce nouvel outil servira au pilotage du régime de retraites de l'État.

D'autres sources sont également en constitution. En interne, la modernisation du paiement des pensions permettra une meilleure exploitation des données individuelles de paiement et en particulier une meilleure connaissance des régimes dont le paiement est assuré par la DGFIP (notamment retraite du combattant, légion d'honneur, médaille militaire). Enfin, les évolutions de l'organisation des systèmes d'informations en inter régimes permettront de disposer de nouvelles sources d'informations sur les pensions.

Le SRE poursuivra également sa participation aux travaux de projection et analyse du fonctionnement des régimes coordonnés par le Conseil d'orientation des retraites.

Les travaux qui seront menés en 2015 seront notamment soumis aux évolutions de réglementations induits par la réforme des retraites de 2014. Ces travaux sont essentiellement axés sur le contrôle de la qualité statistique des données issues du système d'information de gestion administrative des pensions.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Le SRE s'est associé en 2014 avec la DREES, le COR, la CNAV, la DSS et la CNRACL pour mener une enquête sur les motivations de départ en retraite des fonctionnaires de l'État, suivant une méthodologie proche de l'enquête « motivations de départ » de la DREES. L'objectif est que la prochaine vague de l'enquête « motivations de départ » qui aura lieu en 2016, soit étendue aux retraités des trois fonctions publiques.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2015

La mise en place du droit à l'information retraite, suite à la réforme des retraites de 2003, et la réforme de la gestion des pensions, décidée par la RGPP, ont conduit à la création de comptes individuels retraite (CIR) pour tous les fonctionnaires de l'État et militaires. Ces comptes retracent la carrière passée de l'agent dans le régime de retraite de la fonction publique d'État et sont tenus par le SRE. Ce nouveau fichier administratif sera utilisé en gestion pour l'attribution des pensions et pour l'information des assurés. Il sera aussi exploité pour enrichir la connaissance des assurés relevant du régime de la fonction publique d'État et améliorer notre capacité à prévoir les flux futurs de départ à la retraite (effectifs et caractéristiques des futurs pensionnés). Les travaux statistiques d'appropriation des CIR se poursuivront en 2015. Ces travaux passeront notamment par une comparaison des CIR avec d'autres sources, le SIASP et le Compte d'Affectation Spéciale (CAS) « Pensions » notamment. Les travaux de comparaison CIR-SIASP sont menés au sein d'un groupe de travail réunissant l'Insee, la Direction du Budget et le SRE. Ce groupe de travail, lancé fin juin 2013 poursuivra ses travaux jusqu'en 2015. Les CIR ont été majoritairement complétés à fin 2012 (87 % déclarés complets par les employeurs). Un plan d'action est mis en place avec chaque employeur pour fiabiliser les données présentes dans les CIR. Ceci permettra notamment de construire la base initiale du modèle PABLO à partir des données du CIR et d'éditer des statistiques et de réaliser des premières études à partir de cette source. Le CIR est une source très riche d'informations, constituée d'un grand nombre de bases de données élémentaires. En 2015, nous souhaitons constituer un véritable système d'information sur le sujet, avec des tables synthétiques pour répondre à l'essentiel des besoins de statistiques et d'analyses sur le sujet. Ainsi à la fin de cette opération, le SRE pourra disposer d'une base de données sur les affiliés qui viendra utilement compléter la base de données sur les pensions, afin de pouvoir disposer d'une vue complète sur le régime.

La modernisation du paiement des pensions permettra une meilleure exploitation des données individuelles de paiement et en particulier une meilleure connaissance des régimes dont le paiement est assuré par la DGFIP (notamment retraite du combattant, légion d'honneur, médaille militaire). Un infocentre de paiement sera constitué à ce sujet. La date de lancement de ce projet n'est pas encore certaine compte tenu des développements informatiques nécessaires et des contraintes sur les ressources.

L'exploitation du silo de données PRESTA se poursuivra, afin de mieux connaître la dépense pour les pensions civiles et militaires de retraite ou les pensions militaires d'invalidité. Les travaux d'appropriation de cette source, qui ont débuté en 2013, se poursuivront en 2015.

Enfin, les évolutions de l'organisation des systèmes d'informations en inter régimes (par exemple à terme le Référentiel de Gestion à Carrière Unique (RGCU), géré par la CNAV) permettront de disposer par étapes de nouvelles sources d'informations sur les pensions.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

La Direction du Budget et le SRE pilotent depuis mai 2013 une étude sur les comportements de départ à la retraite dans la fonction publique d'État. Cette étude est réalisée par une équipe de chercheurs de l'institut des politiques publiques. Elle vise à modéliser les choix de départ à la retraite selon les caractéristiques des agents au moment de leur départ de manière à améliorer les méthodes de

prévision des nouveaux retraités. Cette étude se terminera au second semestre 2014 et s'inscrit pleinement dans la construction du modèle PABLO.

De manière générale, la construction du modèle PABLO entraînera la réalisation d'un grand nombre d'études au sein du SRE. Une étude sur la construction de tables de mortalité d'expérience pour les retraités du régime devrait être diffusée fin 2014-début 2015. L'année 2015 sera consacrée à des études sur les carrières des agents de la fonction publique d'État, évolution de la quotité de travail, des indices et des primes au cours de la carrière par exemple. Ces études ne sont pas en premier lieu destinées à être publiées, mais, après examen au cas par cas, elles pourraient donner lieu à des publications selon les demandes et la richesse des résultats.

Le SRE poursuivra également sa participation aux travaux de projection et analyse du fonctionnement des régimes coordonnés par le Conseil d'orientation des retraites.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

La base statistique des pensions, construite à partir des fichiers administratifs du SRE, a été rénovée entre 2007 et 2012. Aucune évolution significative, autre que les travaux de maintenance liés à la prise en compte de la réforme de 2014, n'est prévue sur cette base en 2015.

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Territoires »

Sans objet pour le SRE

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Sans objet pour le SRE

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Le bureau financier et des statistiques du SRE s'est doté d'outils de prévision et d'évaluation à moyen terme permettant de prévoir les effectifs de nouveaux retraités et la dépense à venir de pensions et évaluer des scénarios de réforme à un horizon de 10 ans. Le modèle PACO projette d'abord les effectifs de nouveaux retraités et de décès puis la dépense de pensions. Des modules lui ont été adjoints pour prévoir les effets de la réforme de 2010, notamment un module de microsimulation pour la mesure d'âge et une maquette spécifique pour les départs anticipés de parents de trois enfants. Ce modèle est largement utilisé pour évaluer des politiques publiques. En 2015, il est à prévoir des travaux à partir du modèle PACO dans l'optique de l'évaluation de la réforme de 2014.

Comme déjà signalé, sur la base de la nouvelle source sur les carrières des fonctionnaires et militaires (les CIR), le SRE développe un modèle de projection à long terme, PABLO. Ce modèle exploitera la richesse des informations sur les droits acquis au régime par les actifs pour prévoir les départs en retraite.

3.4 Aspects « européens »

Sans objet actuellement pour le SRE.

4. Opérations répétitives

Le SRE diffuse annuellement des informations sur retraites de l'État sur internet, dans trois documents, l'abrégé statistique, les chiffres clés et le recueil statistique. Les chiffres-clés diffusent au grand public des informations importantes sur les retraites de l'État. Ils sont diffusés durant le premier semestre n+1. Le recueil statistique a pour objectif une description plus complète du régime, il est destiné à un public d'experts. Il est publié en fin d'année n+1. L'abrégé statistique présente les chiffres essentiels sur les régimes de retraite de l'État, ces chiffres ont reçu le label statistique publique et sont publiés en janvier N+1.

Le SRE s'engage à diffuser selon un calendrier annuel présent sur son site internet.

Le bureau financier et des statistiques répond également aux nombreuses demandes visant à apporter un éclairage sur le fonctionnement du régime de retraite de la fonction publique d'État ou à renseigner les ministères-employeurs sur les pensionnés issus de leur ministère. Les demandeurs d'informations sur le régime sont pour l'essentiel les Assemblées, la Cour des comptes, le Conseil d'orientation des retraites, les cabinets ministériels, la Direction du Budget, la DGAFP, la DREES.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet pour le SRE.

Ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - DEPP

1. Exposé de synthèse

Dans la poursuite des programmes précédents, celui de 2015 sera consacré à approfondir plusieurs thématiques, centrales dans le fonctionnement du système éducatif.

La première est le suivi et l'analyse des parcours des jeunes en formation initiale. Pour ce faire, deux grands types de données sont disponibles.

Il y a d'abord les appariements successifs des fichiers annuels contenant des informations individuelles sur la scolarité de chaque jeune et sur les résultats aux examens qu'il a pu passer. Ces appariements, réalisés par la procédure FAERE – Fichiers Anonymisés pour les Études et la Recherche, produisent une base de données anonymisées permettant des analyses très fines, locales notamment, des parcours des collégiens, lycéens et apprentis. C'est un outil très précieux pour évaluer les impacts des réformes récentes – du lycée général et technologique, de la voie professionnelle – qui ont modifié en profondeur les parcours dans le second cycle du second degré. Ces appariements, très laborieux en l'état actuel des systèmes d'information, seront largement facilités et de meilleure qualité une fois que le Répertoire National des Identifiants Élèves (RNIE) sera déployé. Ce dispositif, rappelons-le, a pour vocation de fournir un service d'immatriculation des élèves, apprentis et étudiants, service assuré par le SSM Éducation nationale. L'Identifiant National Élève (INE) délivré sera unique et attribué au jeune durant toute sa scolarité. C'est un identifiant sectoriel au sens où il sera supprimé une fois que le jeune sera sorti définitivement du système éducatif. La mise en place de ce répertoire est un chantier structurant, qui sera mené sur plusieurs années.

Deuxième type de données, les informations issues des différents panels de la Depp. Leur limite – leurs échantillons n'ont pas la taille suffisante pour mener des analyses infranationales – est largement compensée par leurs avantages comparatifs, qui sont d'allier des informations d'origine administrative à d'autres, capitales pour notre propos, portant sur l'environnement familial des élèves et sur des mesures standardisées de leurs compétences cognitives et non cognitives. Les trois panels en cours se complètent dans leurs périmètres respectifs : le panel des entrants en 6^{ème} en 2007, qui sont suivis jusqu'à la fin de leur formation initiale et au-delà (prise en charge des sortants par l'Insee) ; le panel des entrants en cours préparatoire en 2011 ; le panel d'élèves en situation de handicap, une première en la matière.

L'analyse des parcours ne se limite pas aux trajectoires au sein du système éducatif. Elle s'étend aussi aux sortants de formation initiale, qui recouvrent au moins deux catégories de jeunes : ceux qui quittent sans diplôme le système éducatif ; ceux qui sortent de formation professionnelle pour s'insérer sur le marché du travail.

Pour les premiers, la priorité est d'améliorer la mesure du phénomène en commençant par s'appuyer sur des sources existantes. Parmi les questions en suspens : combien précisément arrêtent leurs études sans avoir obtenu un diplôme ? Quels territoires sont d'abord concernés ?

Pour les jeunes sortant de formation professionnelle, le dispositif de collecte d'informations géré par la DEPP sur ce sujet consiste essentiellement en deux enquêtes d'insertion à court terme des jeunes sortant des formations technologiques ou professionnelles dispensées en lycée (enquête IVA – insertion dans la vie active), et à celles des jeunes apprentis (enquête IPA – insertion professionnelle des apprentis). L'effort continuera à porter sur la consolidation et la modernisation de ces enquêtes (passage à l'interrogation multi-modes). Ce sont des instruments très précieux d'observation de l'insertion à court terme des sortants.

Le deuxième grand sujet est la mesure des compétences acquises par les élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire. La Depp dispose pour cela d'une panoplie d'enquêtes permettant de mesurer, d'une part, plusieurs types de compétences, d'autre part, leurs évolutions sur le moyen ou le long terme. Les travaux en la matière seront poursuivis en 2015 par la reconduction d'enquêtes

nationales et internationales, et par la mise au point de tests adaptés aux suivis des élèves des panels de la Depp.

Troisième thématique : les enseignants. Dans ce domaine aussi, la Depp va poursuivre la consolidation de ses dispositifs d'observation, à partir des bases de gestion du ministère et de sources externes – le Système d'informations sur les agents des services publics (SIASP) en particulier. Ces différentes sources de données ont permis de produire en 2014 des informations nouvelles (les rémunérations réelles des enseignants, entre autres). Elles seront exploitées dans la perspective d'analyser notamment une des questions majeures posées au système éducatif, celle de l'attractivité du métier enseignant.

Quatrième dimension, l'établissement scolaire en tant que « producteur d'éducation ». La Depp s'appuie sur ses systèmes d'information pour produire et diffuser des indicateurs d'établissement, avec une double finalité : fournir aux principaux de collège et proviseurs de lycée des outils de pilotage et d'auto-évaluation ; constituer une base de données permettant l'analyse statistique et dynamique des établissements. Ce dispositif est complété par des enquêtes sur, d'une part, les ressources des collèges et lycées publics, d'autre part, la violence scolaire et les phénomènes de victimation.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Enquête d'insertion dans la vie active des jeunes sortants de l'apprentissage (IPA)

L'enquête d'insertion dans la vie active des jeunes lycéens 7 mois après leur sortie d'une formation technologique ou professionnelle a été renouvelée pour diversifier les modes de collecte. Jusqu'à présent limités au papier et au téléphone, ils offrent maintenant aux jeunes la possibilité de répondre à l'enquête par internet en se connectant à un site. De plus, les académies peuvent contacter par mail une partie des jeunes, ceux pour lesquels une adresse électronique peut être récupérée.

La rénovation portera en 2015 sur l'enquête d'insertion des sortants de formation en apprentissage (enquête IPA), pour intégrer également ces mêmes avancées.

Les évaluations-bilans CEDRE (Cycle d'Évaluations Disciplinaires Représentatives sur Échantillon)

Ces évaluations-bilans en fin d'école et en fin de collège sont organisées depuis 2003 selon un cycle dans lequel se succèdent les domaines disciplinaires : en 2003, ont eu lieu des évaluations de la maîtrise de la langue et des langages en fin d'école et de maîtrise des compétences générales en fin de collège, les acquis en langues vivantes étrangères ont été évalués en 2004, le comportement des élèves à l'égard de la vie en société l'a été en 2005, l'histoire-géographie-éducation civique en 2006, les sciences expérimentales en 2007 et les mathématiques en 2008. Le cycle a repris en 2009.

Les évaluations CEDRE sont réalisées sur des échantillons nationaux d'élèves. Au-delà des épreuves proprement dites, des questionnaires de contexte sont soumis aux élèves, aux chefs d'établissements et éventuellement aux enseignants.

Évaluation des compétences des élèves (compétences 1 et 3 du socle commun) en fin d'école et en fin de collège.

Cette évaluation annuelle des compétences concerne des échantillons nationaux d'élèves de façon à permettre l'établissement d'indicateurs qui figurent dans les programmes annuels de performance de la mission « enseignement scolaire » de la LOLF.

Les tests, permettant le calcul de ces indicateurs, seront passés sur des échantillons nationaux d'élèves en fin d'école et en fin de collège, représentatifs en éducation prioritaire, dans le reste du secteur public, ainsi que dans le secteur privé. Chaque année, un des trois paliers du socle est ou sera évalué, le palier 1 (fin de CE1) en 2014, le palier 2 (début de 6^{ème}) en 2015 et le palier 3 (fin de 3^{ème}) en 2016. Il sera ainsi possible de suivre au niveau national l'évolution des proportions d'élèves maîtrisant ces compétences du socle, ainsi que l'évolution des écarts entre les différentes populations. Ces indicateurs n'ont pas de déclinaisons académiques, excepté pour la 6^{ème}.

Enquête internationale TIMSS 2015 (enquête internationale sur les compétences des élèves de CM1 en mathématiques et sciences)

Pilotée par l'IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*), l'enquête est destinée à évaluer les compétences des élèves de CM1 en mathématiques et en sciences. Après analyse du test réalisé en avril 2014, l'étude principale se déroulera auprès d'un échantillon de 4 700 élèves en mai 2015.

Enquête internationale TIMSS advanced 2015 (enquête internationale sur les compétences des élèves de terminale S en mathématiques et sciences)

Pilotée par l'IEA, l'enquête est destinée à évaluer les compétences des élèves de terminale scientifique en mathématiques et en sciences physiques. Après analyse du test réalisé en avril 2014, l'étude principale se déroulera en mai 2015.

Enquête internationale PISA 2015 (enquête internationale sur les compétences des élèves en culture scientifique, compréhension de l'écrit et culture mathématique)

Pilotée par l'OCDE, l'enquête est destinée à évaluer les compétences des élèves principalement en sciences, mais également en mathématiques et compréhension de l'écrit. Après analyse du test réalisé en mai 2014, l'étude principale se déroulera auprès d'un échantillon de 6 300 élèves de 15 ans en avril 2015.

Enquête internationale PIRLS 2016 (enquête internationale sur les compétences des élèves de CM1 en lecture)

Pilotée par l'IEA, l'enquête est destinée à évaluer les compétences des élèves de CM1 en lecture. Un test sera réalisé en mai 2015 pour préparer l'étude principale qui se déroulera auprès d'un échantillon de 4 700 élèves en mai 2015.

Panel d'élèves du second degré entrés en 6^{ème} en 2007

La DEPP a mis en place à la rentrée scolaire 2007 un panel d'élèves entrés en 6^{ème} à cette date. L'échantillon comporte 35 000 élèves répartis sur tout le territoire national. Les élèves « à l'heure » de ce panel passeront le baccalauréat à la session de 2014. Outre la procédure annuelle d'actualisation de la situation des élèves, en 2014-2015 pour les élèves en retard, une procédure de recherche des résultats de l'examen sera effectuée. En 2013-2014, la Depp expérimente d'ouvrir la possibilité aux parents des élèves non retrouvés de répondre en ligne sur un site internet sécurisé. La possibilité d'enrichir les données du panel par des informations concernant les demandes d'inscriptions dans le post-bac (système APB) sera également poursuivie.

Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011

La DEPP a mis en place à la rentrée scolaire 2011 un nouveau panel d'écoliers recrutés au cours préparatoire et suivis tout au long de leur scolarité élémentaire. L'actualisation de la situation scolaire des 15 200 élèves recrutés a pu être réalisée en 2013-2014 pour la quasi-totalité d'entre eux à partir des fichiers administratifs. Cette opération sera reconduite en 2014-2015 pour connaître leur situation scolaire à cette rentrée. Une enquête par internet auprès de la dernière école fréquentée ou une enquête légère auprès des parents si cette dernière enquête ne permet pas de retrouver tous les élèves seront mises en œuvre.

Panels d'élèves en situation de handicap recrutés en 2013

Environ 13 000 élèves nés en 2001 ou en 2005 ont été recrutés à la rentrée 2013 pour faire partie d'un panel d'élèves en situation de handicap. Une enquête « famille » auprès de leurs parents a été effectuée au 1^{er} semestre 2014. La situation scolaire des élèves de ces cohortes sera actualisée en même temps et de la même façon que pour les élèves des autres panels. Néanmoins une enquête complémentaire devra être menée auprès des enseignants référents ou des établissements pour connaître les aides humaines ou matérielles qui leur sont apportées.

Enquête sur la scolarisation des allophones nouvellement arrivés (EANA)

L'enquête sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés viendra compléter la connaissance de la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers. Les sources de données actuellement existantes ne permettent pas de cerner la population de ces enfants. L'enquête évaluera les modalités d'accueil des élèves allophones scolarisés ou non dans un dispositif particulier (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants). La collecte et la saisie seront effectuées par les Directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ou les centres

académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV) sur site Web sécurisé géré par la sous-direction de la Performance de l'enseignement scolaire de la DEPP. L'enquête se déroulera en deux temps au cours de l'année scolaire 2014-2015 : au mois de novembre, puis au mois de mai (en prévision de la rentrée suivante).

Enquête de climat scolaire et victimation en milieu scolaire en 2015

Pour mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes, la DEPP a organisé, en partenariat avec l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), deux enquêtes de victimation en milieu scolaire auprès d'élèves de collège, en mars 2011 et mars 2013. Cette enquête permet aussi de mesurer le climat scolaire dans les établissements. Une nouvelle édition est prévue au printemps 2015, mais elle portera sur les lycéens, l'objectif étant d'organiser une enquête tous les deux ans, en alternant collèges et lycées.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

Système d'information du premier degré

Depuis 2005, le ministère de l'éducation nationale a mis en place un système d'information de gestion pour les directeurs d'écoles publiques et privées. Ce système permet la gestion individuelle des élèves et comporte des données sur la scolarité en cours de l'élève et sa scolarité de l'année antérieure. Les données de ce système d'information sont remontées à la DEPP sous forme d'un fichier national anonymisé qui sert en grande partie à élaborer le constat des effectifs d'élèves depuis la rentrée 2011. Les premières exploitations des fichiers sur les rentrées 2009 et 2010 ont déjà permis d'affiner les analyses sur les élèves du 1^{er} degré (calcul de taux de maintien). Le dispositif s'est étendu au secteur privé en 2013 avec un taux de couverture atteignant 85 % des élèves. Le constat des effectifs d'élèves depuis la rentrée 2013 s'appuie presque exclusivement sur ce dispositif. L'objectif est de parvenir au plus vite à l'exhaustivité.

Système d'information sur la formation continue universitaire

Depuis 2012, le ministère de l'éducation nationale s'est rapproché des universités en tant qu'utilisateur de données de gestion sur les inscriptions pour discuter de ses besoins dans le cadre de la rénovation d'APOGEE, système de gestion des universités. Il s'agit d'analyser la faisabilité, à terme, de disposer de remontées de données individuelles anonymisées pour compléter ou remplacer la collecte de données agrégées sur l'activité de formation continue universitaire. La DEPP participe au groupe de travail sur la refonte d'APOGEE.

SIASP (système d'information sur les agents des services publics)

Les fichiers annuels SIASP sont préparés par l'INSEE et la DGAFP à partir des sources mensuelles des TG, et complétés par d'autres sources annuelles (TGE, militaires et DADS_U) pour couvrir l'ensemble du champ de la fonction publique. Leur exploitation, initialisée en 2013-2014, sera poursuivie et approfondie dans plusieurs directions, comme le calcul d'évolutions annuelles sous diverses hypothèses (salaires moyens, à structure constante en corps-grade-échelon et en RMPP : rémunération moyenne des personnes en place deux années consécutives).

2.3. Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

[Non arrêtés à ce jour]

2.4. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

Mise en place d'un répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE)

L'arrêté interministériel créant le traitement « RNIE » a été publié au premier trimestre 2012. L'actualisation des études d'impacts de la mise en œuvre du RNIE, menée depuis septembre 2012, a permis d'élaborer un scénario optimal de déploiement de l'immatriculation avec un identifiant unique au sein des systèmes d'information du second degré, de l'apprentissage, de l'enseignement agricole et de l'enseignement supérieur. Les questions de sécurité et de confidentialité (habilitations, traçabilité des accès, cryptage des flux de données...) devront nécessairement être validées avec les instances ad hoc. L'implémentation de l'INE dans le second degré passe par la rénovation de l'application base élèves académique (BEA). Cette rénovation prendra corps au sein du système SYSCA (système

d'information statistique consolidé académique pour les élèves, étudiants et apprentis). L'accès à SYSCA, qui fera le lien entre la base de gestion et le RNIE, sera réservé aux services statistiques et au SSM. Les travaux pour la construction du RNIE et de SYSCA pour le second degré sont en cours, avec, comme calendrier prévisionnel établi en mai 2014, une réalisation début 2015 et une prévision d'immatriculation unique en fin d'année 2015 sur ce périmètre.

Cryptage des identifiants d'élèves-étudiants (projet FAERE : Fichiers Anonymisés pour les Études et la REcherche)

La configuration du système de cryptage des identifiants d'élèves, d'étudiants et d'apprentis s'est terminée en 2011. En 2012, l'expérimentation de ce système s'est poursuivie : les bases élèves historiques ont été cryptées pour les années 2004 à 2010, les bases SIFA depuis 2008, ainsi que les bases des principaux résultats des examens DNB, CAP, BEP, BAC sur les sessions 2005 à 2012. À partir de 2013, le dispositif entre en phase de production courante. Dorénavant, seront cryptés les fichiers SCOLARITE, SIFA et ceux des différents examens du second degré de l'année scolaire n-1. L'année 2015 sera consacrée à l'expérimentation de l'extension du cryptage des données relatives aux étudiants (BTS, SISE,...).

Géolocalisation des établissements de formation

Le besoin d'une information à des niveaux géographiques fins est de plus en plus pressant. La DEPP s'est donc engagée dans un projet de géolocalisation de tous les établissements de formation, de façon à disposer des coordonnées des établissements, assorties d'indicateurs de qualité de la géolocalisation effectuée. Cette géolocalisation se fait dans le cadre d'une convention avec l'Institut géographique national (IGN). Deux échanges sont organisés annuellement : la DEPP envoie les données des établissements, l'IGN les enrichit en retour des informations de géolocalisation. Ces transmissions de données sont réalisées depuis 2011, avec une bonne qualité globale des informations recueillies. Les efforts d'amélioration de cette qualité seront poursuivis en 2015, notamment en renforçant la précision des adresses des établissements.

Géolocalisation des fichiers d'élèves

Les fichiers individuels d'élèves recueillis par la DEPP constituent une source d'information riche, notamment sur les formations suivies, et remarquablement fine : elle est théoriquement exhaustive et les académies disposent des localisations géographiques précises via les adresses des élèves et des établissements.

La DEPP et l'INSEE ont réalisé en 2009 un processus de géolocalisation des élèves de sixième afin de répondre aux besoins de calculs d'indicateurs par ZUS (retard scolaire à l'entrée en sixième) au lieu de résidence des élèves et non plus seulement au lieu de scolarisation. La géolocalisation a été généralisée à l'ensemble des élèves du secondaire à partir de l'année scolaire 2009-2010. Ce travail étant relativement lourd tant pour la DEPP que pour l'Insee, la géolocalisation sera effectuée de façon biennale. Les données relatives à l'année scolaire 2011-2012 ont été géolocalisées par l'Insee avec une meilleure qualité du codage notamment sur les zones rurales. Ces données ont ensuite été enrichies par la Depp. Elles font l'objet d'études sur les retards scolaires. Une nouvelle campagne de géolocalisation devrait être menée sur les élèves scolarisés en 2013-2014.

Système d'information sur les moyens des établissements publics du second degré

Par suite de la loi « Libertés et responsabilités locales » d'août 2004, les personnels d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien général des lycées et collèges publics sont gérés par les collectivités territoriales. Ces dernières s'occupent des affectations de ces personnels et peuvent remplacer la mise à disposition de personnels par des contrats de service. Pour continuer à rendre compte de la répartition des moyens selon le département, la région, la zone (éducation prioritaire, ZUS,...) ou le type d'établissement, la DEPP doit obtenir des collectivités territoriales une information sur les moyens qu'elles affectent au niveau de chaque établissement (cf. décret en Conseil d'État 2007-572 et arrêté du 18 avril 2007). La mise en place de ce système d'information partagé a fait l'objet de discussions avec les associations de collectivités territoriales. En 2015, les efforts seront poursuivis pour encore améliorer la collecte de ces informations auprès des régions et départements. Par ailleurs, des tests sont en cours pour une alimentation par les conseils généraux et régionaux des données sur les surfaces des établissements. Celles-ci sont collectées chaque année par voie d'enquête auprès des chefs d'établissements et la qualité des réponses est parfois insuffisante. En

fonction des résultats des tests, une modification du mode de collecte pourra être envisagée pour 2015.

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (ETIC)

Cette enquête annuelle s'adresse aux établissements publics des 1^{er} et 2nd degrés et porte sur les équipements et services en matière de TIC proposés par ces derniers. Le questionnaire devrait évoluer en 2015 comme chaque année.

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1. Aspects « régionaux et locaux »

Les travaux sur la déclinaison de l'indicateur européen des sortants précoces (Eurostat, calcul à partir des enquêtes emploi de l'INSEE pour la France) au niveau des académies se poursuivront, dans la lignée de ceux initiés en 2011, en approximant le concept européen à partir des questions du recensement de la population.

3.2. Aspects « environnement et développement durable »

La DEPP fournit trois indicateurs de développement durable (sorties précoces, difficultés de lecture des jeunes de 15 ans et diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans).

3.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques » :

Plusieurs travaux en collaboration avec des organismes extérieurs ou sous-traités à des centres de recherche sont et seront lancés.

3.4. Aspects « européens » et internationaux

La DEPP représente la France dans le groupe de travail sur les statistiques d'éducation et de formation (Education and Training Statistics Working Group) sous l'égide d'Eurostat. Elle fournit, avec le SIES, les tables statistiques relevant du règlement de commission afférent.

La DEPP a une participation très active dans des groupes de travail internationaux coordonnés par Eurostat ou l'OCDE (réseau dit INES). Elle contribue notamment à l'alimentation de *Regards sur l'Éducation*, publication annuelle de l'OCDE.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction des systèmes d'information et d'études statistiques - SIES

1. Exposé de synthèse

Le département des études statistiques de SIES opère sur deux grands domaines d'activité.

- Il est responsable de l'établissement et de la diffusion de l'information statistique sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) en France. La synthèse et la consolidation des différentes sources lui permettent d'assumer sa mission de calcul des agrégats économiques officiels tels que la DIRD (dépense intérieure de R&D) et la DNRD (dépense nationale de R&D) qui sont notamment utilisées dans les comparaisons internationales (Eurostat et OCDE).
- Il conçoit et gère les études et les analyses statistiques sur l'enseignement supérieur (effectifs des étudiants inscrits, des diplômes délivrés et des boursiers). Il analyse également les parcours dans l'enseignement supérieur et leurs déterminants à partir de panels et d'enquêtes spécifiques, et réalise des prévisions d'effectifs à court et à long termes.

Concernant l'enseignement supérieur, l'effort entamé les années précédentes sur les suivis de trajectoires des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle, sera poursuivi en 2015. Il s'agira, en mobilisant à la fois des données d'enquêtes et des données administratives (fichiers d'inscriptions et de diplômés) d'enrichir les outils et indicateurs d'analyse des parcours et de la réussite, au-delà de la seule université. Ces travaux seront menés dans une optique de prise en compte des évolutions induites par la loi Enseignement Supérieur et Recherche de juillet 2013 (simplification de l'offre de formation, regroupements d'établissements, fluidification des parcours...).

Concernant la recherche, l'activité du département des études statistiques se concentrera autour de l'amélioration de la qualité tant pour les aspects méthodologiques (amélioration de la qualité des enquêtes, travail sur les méthodes d'échantillonnage, fourniture de bilans qualité) que pour la mise à disposition de l'information (délais, fourniture de données statistiques tant au niveau national qu'international...) ou les analyses (publications d'études, contribution à des ouvrages ou rapports...). Dans ses travaux d'études, il continuera de prendre en compte les phénomènes émergents (la place des entreprises multinationales et des groupes, la dimension locale de la recherche, la place de la femme au sein du dispositif de recherche, les changements de réglementation au sein de l'Université et la multiplicité des situations des organismes publics).

Des efforts particuliers seront faits sur les aspects européens et internationaux (mesure de la mobilité internationale des étudiants, groupes de travail sur la R&D...).

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Panel 2007 : suivi dans le supérieur des jeunes entrés en sixième en 2007

Dans le cadre du dispositif EVA (entrée dans la vie adulte), mené conjointement par l'INSEE, la DEPP et SIES, un Panel d'entrants en 6ème en 2007 a été constitué par la DEPP et a fait l'objet d'un suivi annuel. Certains d'entre eux obtiendront le baccalauréat en 2014, et feront à ce titre l'objet d'une interrogation annuelle (la première aura lieu en mars 2015) afin de rendre compte de leur parcours dans le supérieur, ainsi, en 2015, que ceux d'entre eux qui passeront le baccalauréat en 2015, et ainsi de suite. Ce dispositif coordonné d'enquêtes permettra à terme de connaître la trajectoire de l'ensemble d'une génération, y compris en matière d'insertion professionnelle. L'interrogation 2015

fournira des éléments très attendus sur l'orientation dans l'enseignement supérieur en fonction du parcours scolaire antérieur (type de baccalauréat obtenu, niveau scolaire...). Il est également prévu que ce panel intègre des données issues du dispositif « Admission Post-Bac », qui permet aux jeunes qui souhaitent s'inscrire dans l'enseignement supérieur (essentiellement des élèves de terminales) de déclarer et classer leurs souhaits, aux établissements d'établir un ordre de classement des différents dossiers qui leur sont parvenus, d'affecter, en fonction des vœux des candidats et du classement des établissements, les candidats sur des formations. Cette opération fera office de test, avant une éventuelle généralisation à moyen terme, après mise en conformité avec la CNIL, de l'appariement entre les résultats au baccalauréat (OCEAN) et les vœux d'orientation (APB).

Enquête Insertion Professionnelle des diplômés de Master

Dans son contour actuel, l'enquête porte, de manière exhaustive, sur les titulaires d'un Diplôme National de Master (que les universités sont seules habilitées à délivrer), de nationalité française, et relevant de la formation initiale. Les diplômés sont interrogés sur leur situation professionnelle 30 mois après l'obtention de leur diplôme. La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de juillet 2013 prévoit une diffusion des taux d'insertion à 1 an et à 2 ans. Se pose aussi la question de l'extension du champ de l'enquête à d'autres types de diplômés (diplômés de master de nationalité étrangère, diplômés des écoles d'ingénieurs internes aux universités, docteurs). Ces différents points ont été investigués en 2014, et donneront lieu à une adaptation de l'enquête auprès des diplômés 2012 (introduction de questions rétrospectives) et à une poursuite des réflexions et concertations sur les extensions de champ.

Enquête sur les Stages effectués dans les universités

L'année 2015 devrait permettre la stabilisation de l'extension de champ effectuée sur l'édition 2014. En effet, l'enquête, constituée de données agrégées, ne portait initialement que sur les inscrits en Licence, en Master, en IUT et en formation d'ingénieur à l'université ; en 2014, elle a été étendue aux Masters préparant aux métiers de l'enseignement, aux établissements dits « rattachés » au sens du code de l'éducation (7 IEP et 16 écoles d'ingénieurs), aux universités de technologie, à l'IEP Paris et à Paris Dauphine. Enfin, on réfléchira en 2015 à la possibilité de récupérer des données individuelles, par exemple en enrichissant le dispositif SISE.

Enquête sur les ressources globales, les dépenses et les effectifs R&D des établissements d'enseignement supérieur

Compte tenu des changements intervenus dans l'organisation du système Enseignement Supérieur et la Recherche, avec en particulier le passage progressif aux « Responsabilités et Compétences Élargies » qui confère aux établissements d'enseignement supérieur l'autonomie dans les domaines budgétaire et de gestion de leurs ressources humaines, l'enquête a été réaménagée à partir de l'exercice 2011. Le questionnement se rapproche de celui adressé aux organismes de recherche. Le nouveau questionnaire a été adressé en test à quelques établissements pour l'exercice 2011 et, pour l'exercice 2012, à tous les établissements passés en RCE en 2012. Le bilan de la collecte pour l'exercice 2012 qui concerne 97 établissements est en cours. Il pourra donner lieu à d'autres évolutions pour l'exercice 2014.

Étude pour la mise en place d'un volet « chercheurs » en complément de l'enquête R&D auprès des organismes publics

La possibilité de mettre en œuvre un volet « chercheurs » pour les enquêtes effectuées auprès des Administrations, sur le modèle de celui qui est accolé tous les deux ans à l'enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement par les entreprises, sera examinée. Il s'agit de disposer d'informations complémentaires sur les personnels des organismes de recherche publics et, notamment, de préciser leur profil. Parallèlement, le service se rapprochera également de la DGRH du MENESR afin de mieux connaître l'information dont elle dispose sur le personnel de recherche dans les universités. L'objectif de moyen terme est de pouvoir dresser un panorama global des personnels

de recherche, dans les secteurs public et privé. L'exploitation des DADS et de SIASP, mais aussi de l'enquête emploi (cf. infra.) devrait également y contribuer.

Enquête auprès des écoles doctorales

Une refonte de cette enquête, actuellement constituée de données agrégées, sera envisagée en 2015 suite d'une part aux travaux de confrontation menés en 2014 avec SISE, d'autre part à l'expertise des nombreuses demandes portant sur la structuration des écoles doctorales et sur l'insertion professionnelle des docteurs.

Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels

Une expertise de la base de sondage de l'enquête, conformément au vœu du comité du label de décembre 2011, a été réalisée en 2014 avec le département de la méthodologie de l'Insee. Une enquête méthodologique visant à améliorer le ciblage des entreprises réalisant effectivement des activités de R&D sera réalisée en 2015.

Exploitation de l'enquête spéciale sur les chercheurs et ingénieurs R&D dans les entreprises

Cette enquête biennale, qui vient compléter l'enquête principale auprès des entreprises et interroge sur les caractéristiques des chercheurs de l'entreprise (structure d'âge, de diplômes, de nationalité, mouvement d'entrée / sortie de la fonction recherche des entreprises), a eu lieu en 2014 et fera l'objet d'études et de publications en 2015.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

Dispositif de collecte SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant)

Extension du champ

Initié avec quatre universités en 1995, le dispositif SISE-inscriptions (données individuelles sur les inscriptions) couvre aujourd'hui les champs suivants : toutes les universités et grands établissements, les écoles normales supérieures et établissements assimilés, les ESPE, les instituts catholiques, la totalité des écoles d'ingénieurs et des écoles de management à diplôme visé, soit environ 460 établissements, représentant une population de 1,8 million d'étudiants (sur un total de 2,4 millions). Il est prévu que le dispositif s'étende aux écoles d'architecture en 2015.

Rénovation du dispositif SISE

L'amélioration se poursuit dans plusieurs directions. D'une part, il s'agit de rendre compte au mieux des évolutions des cursus, des modalités pédagogiques, de la réglementation. Ainsi, le passage de l'habilitation des formations à l'accréditation des établissements (ce ne sont plus les maquettes des formations elles-mêmes qui feront l'objet d'une validation, mais les établissements qui seront accrédités) et la prochaine mise en place du Cadre National des Formations (normalisation des intitulés de Licence et Master, réduction de leur nombre) ont nécessité en 2014 une adaptation en profondeur du dispositif, qui se poursuivra en 2015. De même, l'émergence de nouveaux types de parcours (année de césure, périodes à l'étranger...), de structures (Écoles Supérieures du Professorat et de l'éducation) ou le développement de l'apprentissage et de la formation continue devront continuer à être pris en compte. D'autre part, de nouvelles demandes, portées par Eurostat et liées à la mise en place du règlement européen sur les statistiques de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, relatives notamment à la mobilité étudiante, se sont traduites par l'introduction de nouvelles informations dans SISE, qui seront exploitées en 2015.

Rapprochement des résultats des enquêtes « R&D » avec les Déclarations Annuelles de Données Sociales et les données issues du Système d'information sur les agents de la fonction publique

Le SIES a obtenu l'accord du comité du secret statistique pour l'accès aux DADS et à SIASP en mai 2013. Pour des raisons techniques, l'accès aux données n'a pu être effectué. Aussi les travaux

méthodologiques de rapprochement de ces données avec celles des enquêtes R&D ne seront-ils entamés que courant 2014.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

Parcours

Les travaux d'études entamés en 2013 autour de la notion de parcours seront poursuivis : il s'agit globalement de tenter de dégager des parcours types, caractérisés par les changements de filière, d'établissement, de domaine disciplinaire, ou au contraire la stabilité, par l'obtention ou non d'un diplôme, par la poursuite d'études, par le nombre d'années d'inscription...et de les mettre en lien avec les caractéristiques individuelles des étudiants (âge, sexe, nationalité française ou étrangère, type de diplôme à l'entrée dans l'enseignement supérieur, CSP des parents, âge au bac, régime d'inscription...).

Insertion professionnelle des docteurs

Sollicité en 2014 dans le cadre de la mission « Fridenson » sur la reconnaissance professionnelle du doctorant, le SIES mobilisera, en lien avec la DEPP, l'enquête Emploi pour étudier la situation professionnelle des personnes déclarant être titulaires d'un doctorat. Ces travaux feront bien évidemment écho à ceux mentionnés par ailleurs sur les chercheurs et sur d'éventuelles extensions des enquêtes d'insertion déjà existantes aux docteurs.

Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels et enquête sur les moyens consacrés à la R&D dans les organismes publics, les services ministériels et les établissements d'enseignement supérieur hors tutelle du MESR

- Poursuite de l'amélioration de la connaissance de la recherche financée par le Ministère de la Défense, en collaboration avec les services du Ministère de la Défense.
- Poursuite de l'effort de diffusion de données par catégories d'entreprises dans le champ « privé », suite à l'accord pour l'accès à la base de données Sirius.
- Poursuite de l'effort de diffusion de données portant sur le champ public, en collaboration avec les services de la Commission européenne.
- Amélioration de notre connaissance autour des Investissements d'avenir et des politiques de site.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2015

Prevsup

Le département effectue annuellement des projections d'effectifs à dix ans à l'aide d'une application informatique, PREVSUP. En 2011, la phase préparatoire à une refonte de cet outil a été entamée, l'expression des besoins a été finalisée en 2013 et un marché sera passé avec un prestataire fin 2014, pour une refonte en 2015 : il s'agit essentiellement d'adapter l'outil à la réforme LMD (Licence-Master-Doctorant) et de parvenir à une meilleure prise en compte des données individuelles là où elles existent.

Synthèse des effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur

La synthèse des effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur consiste à mettre en cohérence toutes les sources concernées. L'objectif est aussi de parvenir à une meilleure prise en compte des étudiants relevant de l'apprentissage.

Suivi des parcours

Afin de progresser dans l'analyse de parcours des étudiants, un fichier dit « SISE global » est constitué annuellement à partir des différentes bases de données individuelles disponibles (universités, écoles de commerce, d'ingénieurs, écoles normales supérieures, écoles vétérinaires, sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles...) sur plusieurs années, pour faire du suivi de

cohorte sur un champ plus large que celui de la seule université. La faisabilité d'un appariement avec d'autres sources (SIFA pour l'apprentissage, données de la Drees pour les formations paramédicales et sociales...) est en cours d'examen. Ces travaux de moyen terme se poursuivront en 2015.

Indicateurs de réussite

En lien avec les parcours, la réflexion sur l'harmonisation et l'amélioration des différents indicateurs visant à rendre compte de la progression des étudiants dans l'enseignement supérieur se poursuivra en 2015, notamment autour de la meilleure prise en compte des réorientations. Les établissements seront étroitement associés à ces travaux.

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Territoires »

En 2015, le SIES élaborera un atlas des effectifs étudiants, diffusé sur papier et sur internet, sous une forme très interactive et d'un ensemble d'indicateurs régionaux de la Recherche et de l'Innovation.

Actuellement, de nombreuses données et indicateurs sont diffusés par université. La loi prévoit la mise en place de regroupements d'établissements sur un territoire donné. Le SIES devra en 2015 accompagner ces évolutions, notamment en mettant à disposition des données sur ces nouveaux contours, et en faisant évoluer les indicateurs existants.

Un groupe de travail sur l'enseignement supérieur sera monté avec des représentants des services statistiques académiques et de la DEPP fin 2014.

Le SIES sera associé dès la fin 2014 aux travaux du PSAR Emploi-Population (DR Insee Nord-Pas-de-Calais) qui va commencer la rédaction d'une étude préalable sur le thème de la parité. L'objectif principal de ce travail sera de préciser les contours d'un nouvel outil qui sera mis à la disposition de l'ensemble des directions régionales de l'Insee. Cette collaboration pourra déboucher en 2015 sur la production d'un "co-investissement".

Initié en 2009, le « kit recherche » développé dans le cadre du COPAR pour étendre l'offre de données régionales sera remis à jour en 2013 et mis à disposition des DR de l'Insee. Cette collaboration débouchera, au tournant de l'année 2014, sur la diffusion de publications conjointes Insee-MENESR. Une extension du champ de l'enquête sur le financement de la recherche par les collectivités territoriales (exhaustivité sur les villes moyennes et interrogation simultanée des niveaux communaux et inter-communaux) a été réalisée lors de l'enquête 2014 et devrait permettre une approche complémentaire à celle réalisée jusque-là.

Un premier bilan du CPER 2007-2013, vu sous l'angle des collectivités territoriales, sera également dressé.

Enfin le bilan établi avec les données de l'enquête 2014 marquera en quelque sorte le point zéro avant le premier volet de la réforme des collectivités territoriales.

On rappelle que les enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche et au développement permettent de connaître les dépenses des régions et départements en matière de R&D.

La DIRD et les effectifs de chercheurs sont ventilés par région. Ces données et des cartes sont disponibles sur le site du MENESR. Elles permettent notamment la mise à jour de la base de données Strater du MENESR et l'alimentation de l'outil de restitution d'indicateurs généraux sur la R&D en région mis à disposition par l'outil PAP-ESR du département des outils d'aide au pilotage de SIES.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Le service collabore avec le Service de l'observation et des statistiques du MEDDE (SOeS) pour l'estimation de la dépense nationale de R&D pour l'environnement (hors gestion des déchets radioactifs). Cette collaboration porte à la fois sur les données issues des enquêtes R&D public et privé et sur les aspects méthodologiques.

Le SIES contribuera aussi à la production d'indicateurs qui seront retenus par la Commission pour le suivi de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD).

Élaboration d'une cartographie de l'offre de formation aux « métiers verts ».

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de juillet 2013 a prescrit la définition et le suivi d'une stratégie nationale d'enseignement supérieur. Le service statistique ministériel a été associé à ces travaux en 2014 pour leur dimension « état des lieux et suivi » et pourra être saisi d'autres questions en 2015. Il pourra également être sollicité pour répondre aux dispositions de la loi qui prévoient la diffusion par formation de données sur les inscrits, les diplômés, les poursuites d'études et l'insertion.

Par ailleurs, les évolutions induites par la loi (simplification de l'offre de formation, regroupements d'établissement, développement de l'alternance, mise en place des ESPE, conventionnement obligatoire entre les lycées accueillant des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles et les établissements d'enseignement supérieur...) auront à être évaluées : après la phase d'adaptation des enquêtes, le SIES mènera en 2015 une réflexion sur les modalités d'évaluation possibles, notamment concernant l'impact sur l'orientation et la réussite.

3.4 Aspects « européens »

Le SIES est le référent de la France pour les données concernant les étudiants dans l'enseignement supérieur dans le cadre de la collecte harmonisée UOE (UNESCO, OCDE, Eurostat).

Les données statistiques sur la mobilité étudiante font à présent l'objet d'un règlement. L'enrichissement des systèmes d'information a été entamé, les remontées seront expertisées en 2014 et 2015. L'enjeu européen rejoint des enjeux forts pour la France en termes de suivi de l'attractivité de l'enseignement supérieur français et de prise en compte de la mobilité des étudiants dans la construction de leur parcours.

Le SIES est tenu par un règlement européen de fournir les grands agrégats concernant la recherche (DIRD, DNRD, ...) concernant l'année N au mois de juin de l'année N+2. Par ailleurs, il participe activement aux groupes de travail internationaux où la représentation de la France est nécessaire, notamment le groupe de travail européen sur la R&D et le groupe de travail de l'OCDE portant sur la redéfinition des contours des activités et secteurs institutionnels décrits dans la nomenclature Frascati. Le travail de l'année 2014 doit notamment déboucher, en 2015, sur la publication rénovée du manuel de Frascati.

4. Opérations répétitives

Cf. annexe 2

Participation aux travaux de comptabilité nationale et alimentation des comptes satellite de l'environnement, de la santé et de l'éducation

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Dans le supérieur, la couverture des établissements par le système « SISE » permet de supprimer progressivement l'enquête papier auprès de ces établissements. Cependant, certains établissements répondent encore à des enquêtes agrégées « papier ». À la rentrée 2011, ils ont eu la possibilité de répondre aux enquêtes « papier » sous forme dématérialisée via un site internet sécurisé (application CIDONES). Ce dispositif a été très bien accueilli par les écoles.

L'enrichissement du dispositif d'observation est pensé à travers un enrichissement des systèmes d'information. Les axes majeurs en seront d'une part le suivi de la mobilité étudiante, ensuite le repérage des modalités de formation (initiale ou continue).

De manière générale, les services s'efforcent de limiter les enquêtes auprès des établissements en utilisant les informations contenues dans les systèmes d'information du ministère. Les services statistiques des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche interviennent depuis de nombreuses années lors de la conception de ces systèmes afin qu'ils intègrent bien la dimension « pilotage global » des unités (de l'établissement à l'administration centrale), autrement dit qu'ils permettent d'établir des statistiques et des indicateurs pertinents et ne se limitent pas à la gestion purement administrative de cas individuels.

Depuis 2010, l'accélération de la dématérialisation des réponses aux enquêtes R&D grâce au site Internet dédié a été radicale. L'enquête auprès des entreprises et des centres techniques professionnels ne donne plus lieu à l'envoi d'un questionnaire papier : l'impact de cette initiative sur le taux de réponse dématérialisée a été important : en 2012, la quasi-totalité des réponses étaient faites via l'outil de réponse en ligne. Ce chiffre est d'autant plus impressionnant que le taux de réponse global à l'enquête dépasse les 90%. Les modalités de réponses « groupées » dans le cas de grandes entreprises ou de groupes sont étudiées au cas par cas.

La dématérialisation de l'enquête auprès des établissements d'enseignement supérieur, entamée en 2013, sera poursuivie en 2015.

La collecte de l'enquête administrative sur les budgets R&T des collectivités territoriales de métropole et d'outre-mer est également dématérialisée, avec une application de collecte dédiée depuis l'enquête 2012. L'enquête, réalisée par le service depuis 2003, est désormais stabilisée (taux de réponse à 100 % pour les régions et les départements).

Annexe 2 : Enquêtes répétitives

Remarque : certains visas ne sont pas encore affectés, ou concernent des groupes d'enquêtes ; ils sont notés « 2014 »

Intitulé de l'enquête	N° de visa	Service Producteur	périodicité de l'enquête
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises et le volet chercheurs/ingénieurs associé	2014A040RE	SIES	Annuelle
Enquête sur le devenir des bacheliers 2008	2014A711ED	SIES	Annuelle
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et dans les groupements d'intérêt public (GIP)	2013A723RE	SIES	Annuelle
Enquête sur les effectifs d'étudiants auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités	2013A091RE	SIES	Annuelle
Enquêtes sur les effectifs d'étudiants dans les écoles d'ingénieurs	2013A094RE	SIES	Annuelle
Les effectifs dans les établissements publics et privés d'enseignement supérieur artistique et culturel	2013A095RE	SIES	Trimestrielle

Annexe 3 : autres opérations de production à caractère permanent

Opérations	Type	Objectif
Les résultats aux examens - diplôme national du brevet ; - enseignement technologique et professionnel ; - baccalauréat général, technologique et professionnel ; - BTS. DEPP / Sies	Brevet et bac : enquête rapide sur les résultats agrégés par département, puis résultats au niveau individuel extraits de l'application OCEAN	
Dispositif SISE Sies	Exploitation du système de gestion des étudiants : SISE (étudiants)	Rassembler des données sur la scolarité des étudiants : Inscriptions Effectifs Diplômes Présence aux examens ...
Admission post-bac Sies	Dispositif d'inscription des jeunes bacheliers dans l'enseignement supérieur	Éclairer les choix d'orientation et les taux de demande des filières sélectives. Vérifier l'adéquation des orientations souhaitées et des inscriptions.

Opérations	Type	Objectif
Bénéficiaires de bourses dans l'enseignement supérieur Sies	Exploitation des fichiers de gestion	Dénombrer les étudiants bénéficiaires selon l'échelon de bourse et la filière Effectuer des simulations
Enquête sur les stages à l'université Sies	Données agrégées recueillies auprès des établissements	Données sur le nombre de stagiaires, en fonction des caractéristiques des stages
Enquête Écoles doctorales Sies	Enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs des écoles doctorales	Décompte des diplômés de l'année n-1 et des inscrits de l'année n-1/n
Enquête sur les moyens consacrés à la R&D dans le secteur des administrations Sies	Plusieurs collectes sous statut administratif, questionnaire adressé aux : - établissements sous tutelle du MENESR ; - établissements d'enseignement supérieur hors tutelle du MENESR ; - CHU et centres de lutte contre le cancer ; - organismes publics et services ministériels ; .	Connaître les moyens consacrés à la R&D dans les organismes publics, les services ministériels et les établissements d'enseignement supérieur hors tutelle du MESR et calcul des agrégats économiques officiels : DIRDA, DNRDA et DIRDA/PIB.
Enquête Financeurs Sies	Moyens consacrés au financement de la R&D dans les services ministériels et les organismes financeurs	Connaissance du financement de la recherche
Enquête MIRES Sies	Objectifs socio-économiques des crédits budgétaires Recherche de la MIRES (Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur)	Calcul des objectifs socio-économiques des crédits budgétaires

(Commission Territoires)

Opérations	Type	Objectif
Financement de la R&T Sies	Questionnaire adressé aux collectivités territoriales pour connaître les budgets consacrés à la R&T	Mesurer les financements locaux en faveur de la recherche, du transfert de technologie et de l'innovation

Ministère de l'Intérieur

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

1. Exposé de synthèse

Le SSMSI sera créé, au sein du ministère de l'intérieur, en septembre 2014. Il sera composé, à sa création, de 14 personnes dont 6 statisticiens des corps de l'Insee, 2 officiers de police et 2 officiers ou sous-officiers de gendarmerie.

Sa création fait suite aux préconisations convergentes d'un rapport d'information parlementaire de l'Assemblée nationale (Le Bouillonne-Quentin, avril 2013) et d'un rapport des inspections générales de l'administration, de la police, de la gendarmerie et de l'Insee (Rouzeau et *alii*, juin 2013). Elle a été décidée au printemps 2013 et annoncée lors du Conseil des Ministres du 3 juillet 2013.

Comme toute création de SSM, la création du SSMSI ambitionne à la fois d'améliorer la quantité et la qualité des statistiques publiques produites et diffusées, et à mettre à la disposition de l'administration une compétence d'expertise, d'analyse et d'étude permettant d'éclairer les décisions publiques.

Les discussions récentes au sein de la commission « Services publics et service au public » du CNIS ont mis à jour les insuffisances de la production statistique publique actuelle dans le domaine de la délinquance, de l'insécurité et des réponses des politiques publiques dans ce domaine, mais aussi les potentialités dégagées par la mise en place de nouveaux systèmes d'information dans les services de police et les unités de gendarmerie.

Pour ce qui est de la production et de la diffusion de statistiques publiques, les efforts du jeune SSM porteront ainsi, dès sa création, sur les sujets suivants :

- La fiabilisation des chiffres sur la délinquance enregistrée par les forces de sécurité suite à l'évolution des systèmes d'information, et leur diffusion selon les normes de la statistique publique,
- La diffusion d'informations selon une logique territoriale au « lieu de commission » des infractions, et non plus seulement selon leur lieu d'enregistrement,
- La mise au point et la valorisation de bases de données anonymisées rassemblant des infractions constatées par les forces de police et de gendarmerie
- En coordination avec le SSM du ministère de la justice, la fiabilisation et l'enrichissement des sources d'analyse sur les interfaces entre la sécurité et la justice afin de promouvoir la connaissance statistique tout au long de la « filière pénale ».

Les ambitions de la première année de fonctionnement du SSM devront cependant être raisonnables, du fait de la taille du service, de la nouveauté des sujets traités pour la quasi-totalité de ses membres et des difficultés techniques importantes auxquelles il faudra faire face dès l'automne 2014 du fait de l'impact statistique de l'évolution des systèmes d'enregistrement des procédures par les forces de sécurité.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2015

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure devra dès sa création travailler à l'amélioration de l'exploitation statistique les données sur les procédures établies des forces de police et de gendarmerie. Il utilisera toutes les techniques nécessaires pour traiter les ruptures de série nées

des évolutions récentes des systèmes d'information de la police et de gendarmerie, et pour exploiter leurs potentialités.

Le SSMSI sera chargé de sélectionner, parmi ces données, celles qui peuvent prétendre au statut de « statistique publique ». Le choix sera fait en fonction de la pertinence des indicateurs pour le débat public, de la qualité des chiffres (par comparaison avec d'autres sources) et de la fiabilité des séries statistiques. Les données feront l'objet des traitements statistiques plus développés qu'aujourd'hui, notamment corrections de variations saisonnières et de jours ouvrés, corrections des ruptures de séries pour des raisons techniques (changements de logiciels de rédaction notamment). Tous ces traitements seront présentés au préalable et documentés, de même que tous les éléments de description du processus de production (rapport qualité). L'ONDRP sera associé aux réflexions préalables à cette diffusion et informé des choix méthodologiques effectués.

Dès qu'il aura défini un certain nombre de données mensuelles ayant une qualité suffisante, celles-ci seront diffusées par le SSM selon les règles du code des bonnes pratiques. Du fait du travail important d'analyse, de conception et de mise en place des traitements et de documentation qui reste à mener, cette diffusion ne pourra pas commencer avant l'été 2015.

Les nouveaux logiciels de rédaction et de traitement des procédures mis en place depuis 2012, qui vont dans un premier temps compliquer l'analyse par les ruptures de série qu'ils vont générer, auront clairement un impact positif sur la qualité et la richesse des données disponibles. Le dispositif de diffusion sera donc amené à évoluer et à s'étoffer dans le temps, avec la publication d'indicateurs plus nombreux et plus riches.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

Dans le courant de l'année 2015, le SSMSI ouvrira un espace internet au sein du site du ministère de l'intérieur. Il y diffusera, dans un premier temps :

- des chiffres clés issus de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », dans une logique de complémentarité avec les chiffres de la délinquance enregistrée, ainsi que des données statistiques fiables, d'origines diverses, qui permettront une appréhension large des questions de la délinquance et de l'insécurité.
- les données de la « délinquance enregistrée » telles que définies plus haut.

Cet espace internet sera amené à se développer progressivement, et à accueillir une partie des études du futur SSM.

Une fois la qualité des données relatives aux infractions relevées par les services mises en forme (et homogénéisées entre la police et la gendarmerie), et toutes les garanties juridiques prises, le SSMSI construira une source statistique non nominative sur les infractions constatées. Cette source fera l'objet de produits standardisés mis à disposition, selon le niveau de finesse de l'information, soit via le réseau Quetelet sous forme de fichiers de productions et de recherche, soit via le Centre d'accès sécurisé distant (CASD) s'il existe des risques de rupture de la confidentialité. Il n'est pas certain que cet objectif soit atteint dès 2015.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

En collaboration avec l'ONDRP et le SSM du ministère de la justice, le SSMSI s'efforcera de faire progresser les outils d'appréhension statistique de l'ensemble de la filière pénale, d'une part en améliorant la coordination des nomenclatures utilisés par les systèmes d'information des deux ministères..

Avec ces deux partenaires, il réfléchira également sur les procédures anonymisées à mettre en place afin de dénombrer et caractériser les personnes mises plusieurs fois en cause par les forces de sécurité.

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Territoires »

Les analyses sur la qualité et la fiabilité des sources issues de l'enregistrement des procédures par les forces de sécurité permettront de déterminer les échelons territoriaux pertinents pour diffuser des données statistiques.

Dans tous les cas, les nouveaux systèmes d'information permettront de disposer d'une information plus riche sur la délinquance localisée au lieu de commission (et non plus seulement au lieu d'enregistrement), ce qui améliorera la pertinence des informations diffusées.

4. Opérations répétitives

Opérations	Type	Objectif
Statistiques sur la criminalité et la délinquance enregistrée : SSMSI et ONDRP	Exploitation de plusieurs sources administratives : - traitement des procédures enregistrées par les services de police (LRPPN-TSNICE) et la gendarmerie (LRPGN-PULSAR) ; - « mains courantes » déposées dans les commissariats ; - recensements effectués par d'autres institutions (sport, sécurité privée, transports en commun, douanes).	Établir les statistiques conjoncturelles et localisées d'infractions enregistrées par les forces de sécurité ainsi que des fichiers détail anonymisés.

Ministère de la Justice

Sous Direction de la Statistique et des Études (SDSE)

1. Exposé de synthèse

Du côté de la production statistique, le système justice est en pleine refondation. Les réflexions récentes sur un schéma directeur informatique du ministère ont permis de lancer début 2013 un grand projet de Système d'Information Décisionnel (SID) avec une logique de mutualisation des données au sein d'un entrepôt central. Ce projet ambitieux ouvre une nouvelle perspective pour la statistique et les études sur la justice, ce sera donc le chantier prioritaire sur le moyen terme 2014-2018 et donc l'axe majeur de travail pour 2015. Cet investissement devrait permettre de suivre des cohortes d'individus mis en cause, c'est-à-dire d'auteurs présumés d'infractions, le long de la filière pénale ; ce faisant, on pourra à l'avenir mieux articuler les statistiques de sécurité (police et gendarmerie) et de justice sur le traitement judiciaire de la délinquance enregistrée ; ceci renouvellera aussi profondément la gamme des études possibles sur le domaine pénal. En parallèle, seront poursuivis des travaux réguliers de refonte visant à améliorer la collecte et la diffusion des statistiques sur les domaines civils.

Du côté de la diffusion, il faudra réviser le dispositif actuel de publication en privilégiant la mise en ligne rapide de résultats détaillés sur le site du ministère, c'est le deuxième chantier prioritaire.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

A ce jour, le programme d'enquête n'est pas encore fixé, il ne le sera qu'à l'automne 2014 lors de la réunion annuelle de la structure de concertation interne au ministère, le Conseil de la statistique et des études. Il est actuellement envisagé une enquête de satisfaction auprès de professionnels de la justice, comme les avocats, dans le cadre d'une réflexion sur les acteurs de la justice du XXI^e siècle.

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2015

Le chantier majeur à moyen terme est celui de la mise en place d'un système d'information décisionnel (SID) dans le cadre d'un projet inter directionnel au sein du ministère.

Au cours des années 2010-2012, la SDSE a mené une expérimentation à partir de deux applications de gestion de la filière pénale : *Cassiopée (Chaîne Applicative Supportant le Système d'Information Orienté Procédure pénale et Enfant* qui gère la procédure pénale en juridiction), et *APPI (Application des Peines Probation Insertion* qui traite de l'application des peines prononcées). Le premier champ d'expérimentation a été celui de l'exécution des peines d'emprisonnement ferme en attente d'exécution, domaine sur lequel il n'y avait pas de source statistique fiable. Une deuxième étape de l'expérimentation a visé à enrichir radicalement les indicateurs de suivi de la filière pénale, de la phase d'arrivée au parquet au jugement. Au-delà de l'approche classique transversale en « affaires » des traditionnels « cadres du parquet », on peut construire une statistique en « auteur » qui s'articule avec l'amont (les auteurs mis en cause signalés à la justice) et l'aval (l'exécution des peines par les auteurs et les enregistrements ultérieurs au casier judiciaire par auteur) ; il devient alors possible de suivre le devenir de cohortes d'auteurs. Par ailleurs, on peut donner davantage de profondeur à l'analyse en introduisant des calculs de délais intermédiaires des procédures et en déclinant l'ensemble de ces indicateurs par nature d'affaires pour faire apparaître la diversité et la rapidité de la réponse pénale.

Un élargissement et une consolidation de la démarche sont engagés via le projet de Système d'Information Décisionnel (SID) lancé début 2013 par le Secrétariat général du ministère avec un pilotage assuré par la SDSE avec l'appui de la sous-direction de l'informatique. La cible est large puisqu'il s'agit de disposer à terme d'un véritable système d'information décisionnel en aval des

multiples applications de gestion sur les domaines pénal, pénitentiaire, mineur et civil. La mise en place du système d'information décisionnel concerne d'abord un socle pénal *Cassiopee*, c'est l'objet de la première version du système d'information décisionnel, dite SID V1, qui sera livrée en plusieurs lots successifs de juin à novembre 2014. En 2015, on devrait compléter ce socle pénal notamment par la prise en compte de la mise à exécution des peines en s'appuyant sur le logiciel APPI dans le cadre d'une version V2.

Un des apports de ce projet sera de mieux articuler les statistiques de sécurité (police et gendarmerie) et de justice sur le traitement judiciaire de la délinquance enregistrée. Par exemple pour un type de délinquance donnée, comme les vols avec violences, on pourra quantifier la réponse pénale : telle suite donnée, nombre de classements sans suite, de mesures alternatives (rappel à la loi, ...) de jugements avec les peines associées, mise à exécution et modes d'exécution de la peine (en utilisant comme prévu dans un second temps les données pénitentiaires...); on pourra aussi mesurer différents délais (de la commission des faits à l'enregistrement au parquet, puis à l'orientation puis au jugement et à la mise à exécution de la peine) ainsi que les éventuelles « requalifications » des infractions côté justice (combien de vols avec violences déclarés initialement sont « requalifiés » par la justice comme une autre infraction ?). En bref, on saura répondre à une question récurrente des parlementaires et du grand public : que deviennent les personnes mis en cause par la police ou la gendarmerie pour tel type d'infractions ? Quelle est la réponse de la Justice et dans quel délai intervient-elle ? Dès 2015, on devrait pouvoir diffuser de premières statistiques qui répondent à ces questions. Pour bien assurer l'articulation des statistiques de sécurité et de justice, on travaillera en liaison étroite avec l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) ainsi qu'avec le nouveau service statistique ministériel sur la sécurité intérieure.

En ce qui concerne le domaine civil, il existe déjà une sorte d'entrepôt de données avec le Répertoire Général Civil (RGC) alimenté à partir de remontées des différents logiciels civils. La SDSE est engagée depuis plusieurs années dans une refonte progressive des dispositifs de constitution des bases de données statistiques en aval qui permet de suivre la vie des affaires. Sans modifier les principes de collecte, ces évolutions permettent de disposer d'informations plus rapidement, en flux mensuels, avec de nouveaux indicateurs (notamment de stock et de durée d'affaires en cours). Ces traitements permettent de disposer de bases alimentées en continu et centralisées. Ce processus de refonte se poursuivra en 2015 avec la refonte des données des Conseils de Prud'hommes.

Par ailleurs, en 2015, un groupe de travail sur les statistiques commerciales proposera une amélioration du dispositif statistique sur l'exhaustivité et la cohérence des données.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

Au-delà de la simple mise à disposition de fichiers et de tableaux, la SDSE réalise de nombreux travaux de **diffusion** (chiffre-clés, annuaire statistique, Infostat, rapports d'étude, contributions à différents observatoires,...). Ces dispositifs devront être revus. On a retenu d'organiser une offre de diffusion structurée autour de quatre niveaux :

- Internet avec, si possible, un accès par type de public pour des chiffres-clés, des publications, des tableaux, avec un accroissement de ceux « sur mesure » - type cubes, et des définitions ;
- Intranet pour les décideurs du ministère avec des tableaux détaillés ;
- Bases de données documentées avec droits d'accès différenciés en interne au ministère ;
- Réponses à la demande, que l'on souhaiterait voir diminuer par recours aux données en ligne sur l'Internet comme sur l'Intranet.

Il s'agit là d'un second chantier d'importance à mener sur le moyen terme 2014-2018 en aval des dispositifs de production statistique. Il convient de passer d'une logique de réponse à la demande systématique par le jeu d'exploitations spécifiques à une logique d'industrialisation de produits de diffusion standards couvrant l'essentiel des besoins internes et externes pour des utilisateurs les plus autonomes possibles. Dans un premier temps, cet exercice sera réalisé sur le domaine du civil. Après une analyse des processus actuels de fabrication de ces produits de diffusion (annuaire statistique et « données locales » principalement), l'objectif est la mise en place d'un système de production industrialisée permettant une mise à disposition sur le Web (intranet/internet et exportables) de tableaux qui puissent répondre aux besoins des directions métiers du ministère ainsi que des utilisateurs externes (notamment les chercheurs).

On engage aussi une refonte de l'annuaire statistique ; en effet, le mode de production de l'annuaire comprend actuellement beaucoup de tâches de reprise manuelle qu'il s'agit d'automatiser. De plus il, existe aujourd'hui une demande de tableaux réutilisables et de données récentes. Aussi, on poursuivra la mise sur le site Internet, au fur et à mesure de leur réalisation, des données de l'annuaire - sous forme de tableaux et fiches imprimables. La brochure, qui aura un nouveau format, serait éditée au second semestre.

Plusieurs orientations sont envisagées pour les travaux d'études. Les chantiers prioritaires se situeront en aval du système d'information décisionnel pénal. Des études pourraient être engagées en lien avec les projets de lois impulsés par le ministère, par exemple sur le thème de la prévention de récidive ou sur l'évaluation de la réforme pénale de 2014 ; elles devraient s'appuyer à l'avenir sur le suivi de cohortes rendu possible par le SID ; en particulier, dans le cadre de la version V2 du SID, on envisage une prolongation du panel des mineurs, qui existe depuis l'an 2000. Elle rendrait possible le suivi - en matière pénale - des jeunes qui ont commis une infraction en tant que mineur jusqu'à leurs 25 ans. Concernant le domaine civil, plusieurs travaux d'études sont prévus principalement sur le thème des ruptures d'union en aval de plusieurs opérations d'enquêtes sur ce thème.

D'autres sujets d'étude pourraient être abordés en partenariat avec le **CESDIP**, Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (constitution de séries longues Justice) ou avec d'autres laboratoires de recherche (**CREST**, Centre de Recherche en Économie et Statistique, avec la poursuite d'un programme d'étude sur les peines prononcées à partir du casier judiciaire).

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « Territoires »

La statistique Justice comporte par construction une dimension locale, mais sur le contour très particulier des différentes juridictions (35 Cours d'Appel, 160 tribunaux de grande instance, 305 tribunaux d'instance et de police, 210 Conseils de Prud'hommes, 135 tribunaux de commerce) ; des statistiques par juridiction et par département sont régulièrement mises en en ligne sur le site du ministère.

On pourrait sans doute aller plus loin, par exemple sur l'accessibilité des populations aux juridictions, thème important pour appuyer une éventuelle poursuite de la réforme de la carte judiciaire dans les prochaines années ; en 2013, un travail de ce type été réalisé sur un champ partiel. De même, en 2013, on a conduit un exercice de projections départementales d'activité des juridictions à l'horizon 2030 selon un modèle qui s'appuie sur les projections démographiques de l'Insee. Pour le moment, aucun travail de ce genre n'est prévu en 2015, mais la SDSE pourrait être amenée à prolonger ces travaux en réponse à des demandes internes au ministère.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Potentiellement, la statistique justice peut servir à caractériser l'environnement social à un niveau local (par ressort de juridiction). Pour le moment, la SDSE ne contribue aux indicateurs localisés de développement durable que pour des comptages de bénéficiaires de l'aide juridictionnelle. Il reste à mener une étude de faisabilité pour déterminer d'autres indicateurs pertinents et réalistes pour éclairer davantage cette dimension.

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Concourent à cet objectif des enquêtes ponctuelles auprès de justiciables sur leur « satisfaction » par rapport à la justice : victimes d'infractions pénales, usagers des maisons de justice du droit, parents séparés et résidence des enfants, divorces et prestation compensatoire... Ce jeu d'enquêtes permet une approche de la qualité de la justice rendue sur des thèmes précis, lesquels sont fixés en fonction des priorités du ministère, d'où des demandes qui relèvent plutôt actuellement du droit de la famille.

En termes d'études, la SDSE apporte une contribution ponctuelle importante aux études d'impact et à l'évaluation des politiques publiques de justice en fonction de l'actualité des projets législatifs, mais l'offre mériterait d'être étoffée. Il y a là un chantier méthodologique conséquent pour développer une approche plus quantitative sur le fonctionnement de la justice et sur l'impact des nombreuses lois

visant à améliorer ce fonctionnement. La possibilité de suivre des cohortes le long de la filière pénale devrait enrichir les études d'évaluation.

3.4 Aspects « européens »

Le Conseil de l'Europe a créé une commission européenne pour l'efficacité de la Justice (CEPEJ) dont une des tâches est l'élaboration et l'exploitation d'un questionnaire sur la justice adressé aux pays membres : données statistiques et informations sur l'organisation et la procédure judiciaire. La SDSE est impliquée dans la réponse à la partie statistique du questionnaire. La dernière réponse sur les données 2012 sera publiée par la CEPEJ en septembre 2014. Les données collectées par la CEPEJ en 2015 alimenteront un tableau de bord de la commission européenne. Cette approche est assez frustrante, le domaine des comparaisons internationales reste encore un domaine peu défriché sur la justice ; il faudrait certainement adopter une approche économique plus large de la justice (de type compte satellite) pour consolider les exercices de comparaisons internationales.

4. Opérations répétitives

Rappelons un important travail permanent de diffusion en termes de publications :

- **Chiffres-clés** : synthèse chiffrée sans commentaire. Publication présente sur internet et fascicule papier, publication en octobre n+1.

- **Annuaire statistique** : publication traditionnellement sur support « papier » éditée par la Documentation Française. Séries chronologiques sur 5 ans sur un champ judiciaire ; publication papier de l'édition 2011-2012 début juillet 2012 suivie par une mise à jour progressive des principaux tableaux sur internet.

- **Infostat**, publication de 4 à 8 pages permettant de vulgariser les résultats des études. Ont été publiés récemment les Infostats suivants :

- L'injonction de faire : une procédure efficace ? (n°120, janvier 2013)
- Le recours au suivi socio-judiciaire (n°121, février 2013)
- Les Français et la prison (n°122, juin 2013)
- Le traitement judiciaire de la délinquance routière (n°123, septembre 2013).
- Les délais de la mise à exécution des peines d'emprisonnement ferme (n°124, novembre 2013)
- L'opinion des Français sur la justice (n° 125, janvier 2014)
- Le profil des pacsés (n°126, février 2014)
- Une approche statistique de la récidive des personnes condamnées (n°127, avril 2014)
- Une pension alimentaire fixée par les juges pour deux tiers des enfants de parents séparés (n°128, mai 2014).

- **Publications récurrentes** :

- Contribution du ministère de la Justice au bilan de l'Observatoire de la sécurité routière.
- Contribution du Ministère de la Justice au rapport annuel de l'ONDRP.
- Rapport d'activité annuel des Maisons de Justice et du Droit.
- Les condamnations prononcées : synthèse et compilation de tableaux sur une année de condamnations.
- L'activité judiciaire de l'année n : note de synthèse sur l'activité judiciaire de l'année écoulée à l'été n+1.
- Contribution aux publications INSEE (Tableaux de l'économie Française, France portrait social, annuaire statistique de la France) et aux Tableaux Économiques régionaux.

5. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet en ce qui concerne le ministère de la Justice.

Mutualité sociale agricole (MSA) - Caisse centrale

Direction des Études, des Répertoires et des Statistiques

1. Exposé de synthèse

La direction des Études, des Répertoires et des Statistiques (DERS) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole. Ces statistiques améliorent la connaissance des populations agricoles. Ils permettent à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salariés et salariés dans le champ de couverture du régime agricole.

En 2013, l'Autorité de la statistique publique a labellisé comme « statistique publique » les statistiques suivantes :

- Statistiques de l'emploi des salariés et des non-salariés agricoles
- Statistiques des bénéficiaires de prestations familiales
- Statistiques des bénéficiaires de pensions salariés et non-salariées agricoles
- Statistiques d'accidents du travail et maladies professionnelles des salariés et non-salariés agricoles.

Les actions de la DERS 2015 s'inscrivent en cohérence par rapport à cette labellisation. L'objectif est de renforcer la maîtrise de la qualité dans les processus de production, et de rationaliser la diffusion des statistiques du régime agricole dans un contexte d'ouverture des données publiques.

2. Travaux nouveaux pour 2015

2.1 Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité à un an.

Rien à signaler

2.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2015

Afin de répondre à des demandes de la DSS dans le cadre de la préparation de la LFSS, la DERS mettra en place un nouveau flux relatifs aux bénéficiaires et aux demandes d'attestation de droit à l'acquisition de l'ASC (Aide à la Complémentaire Santé). La DERS produira des états statistiques permettant le suivi de ces nouvelles informations.

2.3 Travaux nouveaux d'études et de diffusion pour 2015

Afin d'améliorer la connaissance des populations bénéficiaires de pension au régime agricole, la DERS exploitera l'échantillon inter-régimes de retraités (EIRR) à des fins statistiques lorsque les dispositions réglementaires le permettront.

Par ailleurs, dans le cadre de la rationalisation de la diffusion, la DERS met en place des tableaux bord trimestriels relatifs aux accidents du travail et maladies professionnelles des salariés et non-salariés agricoles afin de suivre l'activité des régimes agricoles.

2.4 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2015

Rien à signaler

3. Aspects particuliers du programme 2015

3.1 Aspects « territoires »

Comme chaque année, l'Observatoire Économique et Social (OES) et les tableaux de bord de la MSA fournissent des données au niveau cantonal, départemental ou régional. La diffusion des données est conforme au respect des obligations relatif au secret statistique.

3.2 Aspects « environnement et développement durable »

Rien à signaler

3.3 Aspects « évaluation des politiques publiques »

Les travaux statistiques de la DERS permettent à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole et son évolution.

Ils contribuent à un suivi de la dépense entrant dans le champ de l'ONDAM, à une meilleure orientation de la gestion du risque et à l'évaluation des actions de maîtrise médicalisée.

Ils répondent aux besoins statistiques des partenaires sociaux et des pouvoirs publics concernant l'emploi agricole (salarié et non salarié) et le recours aux dispositifs d'acquisition de droits retraites.

Les statistiques de l'emploi des salariés et des non-salariés de la MSA alimentent l'observatoire du développement rural (ODR), géré par l'INRA. Cet observatoire met à disposition des évaluateurs de la politique agricole commune des éléments de cadrage de la population agricole. Au-delà de sa fonctionnalité d'origine, l'ODR sert aussi à alimenter une plate-forme de données quantitatives unitaires accessible aux chercheurs de l'INRA pour leurs études sociologiques et économiques de l'emploi agricole. L'ODR a aussi une vocation de service public de mise à disposition des indicateurs concernant la mise en œuvre des politiques publiques agricoles ; dans ce cadre, les indicateurs construits avec les données MSA, sont accessibles sur Internet sur le site de l'ODR.

Les statistiques MSA sur l'installation alimentent l'observatoire Installagri, géré par l'APCA. Cet observatoire met à disposition des acteurs de l'installation agricole, allant du porteur de projet aux institutions agricoles, des indicateurs permettant le pilotage géolocalisé de l'installation. Au delà de sa fonctionnalité d'origine, la plate-forme Installagri sert aussi à la MSA et l'APCA, à conduire des études statistiques sur l'installation aidée et non aidée en agriculture.

Les données statistiques de la DERS alimentent l'observatoire des retraites des non-salariés agricoles mis en place en 2012 par la sous-direction du travail et de la protection sociale du Ministère de l'Agriculture.

Enfin, en partenariat avec le SSP du Ministère de l'Agriculture, la DERS a participé à la mise en place de bilan annuel de l'emploi agricole en mobilisant les données d'emploi non salarié et salarié MSA pour réaliser un suivi de l'emploi dans la période intercensitaire entre deux recensements agricoles. Les évolutions d'indicateurs d'emploi agricole à la MSA, après réduction au périmètre du recensement, sont utilisées pour faire évoluer les dénombrements des emplois agricoles issus du recensement de l'agriculture 2010, jusqu'au futur recensement 2020.

3.4 Aspects « européens »

Conformément à la législation européenne (règlement n°349/2011 de la Commission européenne du 11 avril 2011 relatif à la transmission des statistiques sur les accidents du travail relatif à la transmission des statistiques sur les accidents du travail), les pouvoirs publics français devront transmettre annuellement à Eurostat des données sur les accidents du travail (AT).

La collecte de ces données se fait auprès de chaque régime de Sécurité sociale par l'intermédiaire de Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) du Ministère du

Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social et de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS)

Pour les données relatives aux salariés affiliés au régime agricole, la transmission des données se fera dans le cadre d'une convention d'échange de données AT entre la CCMSA, la DARES et l'InVS.

La DERS coopère avec la DARES et l'InVS, et étudie les conditions nécessaires à mettre en œuvre pour la réalisation de ce dispositif.

4 - Opérations répétitives

Les travaux répétitifs des directions de la CCMSA concernent la fourniture d'informations sur le régime agricole :

- les prestations et les patients couverts,
- les prestations vieillesse et les effectifs de retraités, y compris retraite complémentaire des non-salariés agricoles,
- les prestations familiales, de logement et les minima sociaux ainsi que les allocataires et bénéficiaires,
- les dépenses d'accidents du travail et les effectifs accidentés,
- les employeurs et les salariés du régime agricole : évolution des effectifs, des assiettes, et des cotisations,
- les non salariés du régime agricole : évolution des effectifs, nouveaux installés, assiettes et cotisations.

La CCMSA participe également à différentes opérations dans le cadre de l'inter-régime, notamment à la fourniture des données sur les prestations maladie pour le SNIIRAM, des échantillons inter-régime (EPIBAM, EIC, EIR, ENIAMS), de l'enquête santé et protection sociales (ESPS) et des enquêtes ponctuelles de l'IRDES, de l'InVS et de la DREES.

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable(s)	Publications Diffusion	Évolution 2015
MALADIE	RAAMSES système d'information des prestations maladie	Paiement des prestations maladie par les CMSA et les autres assureurs	exhaustif	mensuel	Organisme assureur, branche, risque Informations sur : les prestations par types d'actes et spécialité de praticien .le dénombrement des malades et leur consommation par grands agrégats .données relatives au dispositif « parcours de soins », aux filières de soins les accidents du travail et les soins et rentes en découlant .les prestations résultant d'hospitalisation en établissements privés . le codage des actes de biologie, de pharmacie, de la CCAM et LPP	Tableaux de bord mensuel Tableaux de suivi des objectifs quantifiés nationaux par profession de santé, de l'ONDAM et des dépenses déléguées Statistiques mensuelles Synthèses Études Transmission aux caisses et organismes d'informations nécessaires à la gestion du risque, aux travaux des URCAM et des ARH - Participation aux à l'enquête Santé et protection sociale (ESPS) et aux enquêtes ponctuelles de l'IRDES et de la DREES - Consommation de médicaments de la population agricole	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2015
	ETAPRO - Dénombrement de la population protégée AMEXA	Assurés, ayants droit	Exhaustif	Annuelle	Organisme assureur Branche Ouvrant droit Ayant droit	-Transmission d'informations nécessaires à la direction de la Sécurité sociale Annuaire statistique population (résultats nationaux et départementaux) Publication Chiffres Utiles Synthèses Outil de restitution « Population et activité du réseau MSA »	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	CMU complémentaire	Assurés, ayants droits	Exhaustif	Mensuelle	Dénombrement des bénéficiaires	Transmission au Fonds CMUC Tableaux de bords	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	PATHO - Pathologies des bénéficiaires du régime agricole	Pathologies ouvrant droit à exonération	Exhaustif	Mensuelle	n°AID, code CIM de la pathologie, caractéristiques bénéficiaire, dates de début et fin d'exonération.	Tableau de bord des ALD, transmission de données INCa, InVS, FNORS,	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2015
VIEILLESSE	SIVA Système d'information des prestations vieillesse agricole - des Salariés - des Non Salariés	Paiement des prestations vieillesse par les MSA	Exhaustif	Trimestrielle	Bénéficiaire Gestion des droits Base de paiement Montants	États trimestriels États annuels Annuaire statistiques : - résultats nationaux - résultats départementaux Synthèse Études Observatoire des retraites agricoles : ODRA Tableaux de suivi des retraites (DREES) Échantillon inter-régime de retraités (DREES) Échantillon inter régimes de cotisants (DREES) Compensation démographique Justificatifs statistiques des paiements de prestations non contributives (FSV) Tableaux de bord trimestriels Sous-direction du travail et de la protection sociale du Ministère de l'Agriculture : Observatoire des retraites des non-salariés agricoles.	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2015
FAMILLE	SISPREFAL Système statistique d'information des prestations familiales et de logement des salariés et des non-salariés agricoles	Droits aux prestations familiales, de logement et aux minima sociaux dans le semestre.	Exhaustif	Semestrielle	Allocataire Logement Prestations Bénéficiaires Ressources	États semestriels États annuels Annuaire statistiques : -Résultats nationaux -Résultats départementaux Synthèses SID Famille	Maintenance en fonction des évolutions législatives de la branche
	Fichier rSa	Bénéficiaires du rSa	Exhaustif	mensuelle	Allocataire Prestations Bénéficiaires Ressources	Bilan - ministère des solidarités et de la cohésion sociale	

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2015
ACCIDENTS DU TRAVAIL	SIMPAT Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail des salariés agricoles.	Paiement des prestations AT par les MSA Causes et circonstances des accidents.	Exhaustif	Trimestrielle	Organisme Employeur Victime Accident Rente	États trimestriels et annuels Annuaire statistique Statistiques internationales : - des accidents du travail - des maladies professionnelles synthèses (BIT) SID AT	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	OREADE Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail des non salariés agricoles.	Causes et circonstances accidents.	Exhaustif	Trimestrielle	Organisme Victime Accident Rente	États trimestriels et annuels Annuaire statistique synthèses SID ATEXA	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	SEAXA Système d'information des personnes affiliées à l'assurance accidents du travail des exploitants agricoles (ATEXA)	Affilié	Exhaustif	Trimestrielle	Assureur Statut Catégorie de risque	États annuels Annuaire statistique SID ATEXA	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	Enquête - accidents mortels du travail Régime des salariés et des non salariés agricoles		Exhaustif	Un questionnaire est complété par les MSA pour chaque accident mortel.	Victime Accident	Synthèses SID ATEXA	

Intitulé	Nature du système d'information	Unité(s) observée(s)	Champ	Périodicité	Principale(s) variable (s)	Publications Diffusion	Évolution 2015
ACTIVITÉ SALARIÉE	SISAL Système d'information des salariés agricoles	Émissions de cotisations et contributions sociales	Exhaustif	Trimestriel	Employeurs Effectifs cotisants Entreprises, établissements, activités, salariés, contrats de travail, déclarations de main d'œuvre, cotisations et contributions sociales ou conventionnelles	États récapitulatifs trimestriels États récapitulatifs annuels Annuaire statistiques : - résultats nationaux - résultats départementaux Synthèses et études de l'emploi agricole Observatoire de l'emploi agricole UNEDIC : Fichier trimestriel et annuel des cotisants UNEDIC Ministère de l'agriculture : tableaux de bord trimestriel et annuel de l'emploi agricole	Maintenance en fonction des évolutions législatives portant sur les charges sociales
	Flux DUE	Intentions d'embauche	Exhaustif	Mensuel	Entreprises, établissements, activités, secteur géographique, salarié, contrat de travail, sexe, âge	Tableau de bord des « intentions d'embauche » de la MSA	
ACTIVITE NON SALARIÉE	Réseau des trois branches SIERA	Assiettes, Cotisations et cotisants Entreprises	Cotisants actifs	Annuel	Chef d'exploitation Exploitation Assiette Cotisations Ventilations des cotisations, des assiettes des cotisants pour les cotisations légales et conventionnelles	Études financières Observatoire des cotisants non-salariés COTAGRI États récapitulatifs annuels Annuaire statistiques : - résultats nationaux - résultats départementaux Tableaux de bord de l'emploi non salarié agricole	Maintenance en fonction des évolutions législatives
	Suivi des installations en agriculture	Exploitants agricoles assujettis par la MSA	Exhaustif	+Enquête complémentaire à la demande des MSA	Caractéristiques de l'exploitant et de l'exploitation Stratégie d'adaptation Conditions de l'installation		